VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du lundi 22 septembre 2014 – 20 H 30

- Date de la convocation _____**15 septembre 2014**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA**
  Conseiller Municipal

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique RODRIGUEZ
5. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
6. Madame Corinne RIGOLE
7. Madame Valérie FLORENT
8. Monsieur Pierre-André POIRIER
9. Monsieur Henri VIDAL
10. Monsieur François GINESTE
11. Monsieur Fabien LEMAGNER
12. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
13. Madame Florence DUTERNE
14. Monsieur Olivier GOURICHON
15. Monsieur Marc VERNEY
16. Madame Virginie NOWAK
17. Monsieur Stephan LA ROCCA
18. Madame Myriam ADDI-DUPUY
19. Madame Anne MASSOL
20. Monsieur Bernard GODARD
21. Madame Lydie LENOBLE
22. Madame Marguerite BATUT
23. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
24. Monsieur Jean AIPAR
25. Madame Corine RIBA
26. Monsieur Alain FILLOLA
27. Madame Thérèse PICHON
28. Monsieur Laurent MERIC
29. Madame Christine BARBIER
30. Madame Mathilde PREVEL

Étaient excusés :

1. Monsieur Marcel GUIDERDONI — Procuration à Madame Christine BARBIER
2. Madame Marie TANIS — Procuration à Monsieur Alain FILLOLA
3. Monsieur Jean-Pierre LORRE — Procuration à Monsieur Laurent MERIC

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous. Merci de votre présence. Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal et avant de faire procéder à l'appel nominal, je voudrais souhaiter la bienvenue à Robert MEZINE, le nouveau Directeur Général des Services. Lors du précédent Conseil Municipal du mois de juillet, je vous avais annoncé le départ de Pascal DURAND. Nous avions rendu hommage pour le travail qu'il avait effectué durant 5 années à Balma. Je suis très heureux de présenter Robert MEZINE, le nouveau Directeur Général des Services qui est en fonction depuis le 15 juillet et qui, avant de prendre ses fonctions à Balma, a été Directeur Général des Services durant 9 années à la Mairie de L'Union. Il ne vient pas de très loin et connait très bien les problématiques et les enjeux locaux. Il nous sera d'un grand soutien et d'une grande aide dans les années qui viennent. Bienvenue donc à vous Monsieur MEZINE.
Monsieur AMINE-MOTILVA, acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Avec plaisir Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

- *Appel effectué par Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA.*

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mesdames et Messieurs, avant d'aborder les points à l'ordre du jour, je vous propose d'approuver les comptes-rendus des conseils municipaux suivants :

- **12 mai 2014,**
- **2 juin 2014,**
- **20 juin 2014,**
- **7 juillet 2014.**

Avez-vous des remarques particulières ? Oui ?

Alain FILLOLA
S'il vous plait. Sur le principe, il était une tradition à la Mairie de Balma et de tous temps que les comptes-rendus soient envoyés bien avant la séance du Conseil Municipal et qu'il puisse y avoir des échanges sur le compte-rendu. Je crois que cela faciliterait les choses et cela nous permettrait de les approuver facilement. Nous les avons reçus lundi, et avec trois comptes-rendus d'un coup, il est impossible de faire des allers-retours.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vois que cela a été envoyé le 15 septembre. Cependant, Monsieur FILLOLA, sur les derniers mois, je vous rappelle que vous ne nous permettiez plus d'effectuer des corrections sur les comptes-rendus des conseils municipaux. Ceci dit, bien sur, ils vous seront envoyés plus régulièrement. Nous essaierons de le faire à date plus régulière de telle façon qu'à chaque Conseil Municipal, nous validions le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, et pas quatre à la fois.

Alain FILLOLA
Monsieur le Maire, si je peux me permettre, je n'ai pas souvenir, mais j'ai peut-être eu des absences et des faiblesses intellectuelles d'avoir dérogé à la règle que j'ai appliquée pendant 19 années ici, à savoir que les comptes-rendus des conseils municipaux étaient envoyés à tous les élus y compris les élus de l'opposition suffisamment tôt avec un mot leur demandant de nous faire part de leurs remarques et de leur propositions de corrections. Je ne suis pas intervenu pour ouvrir une polémique. Ne le croyez pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, ce n'est absolument pas polémique. Je vous confirme bien qu'effectivement les comptes-rendus nous étaient envoyés, cependant sur les derniers mois, nous ne pouvions plus faire de correction, et c'était à priori à votre discrétion. Vous l'aviez demandé et je me souviens d'un Conseil Municipal où Michel BASELGA avait pris la parole pour l'évoquer. Ceci dit, c'est de l'histoire ancienne. A présent, je

vous propose de passer à l'approbation des comptes-rendus. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 12 mai 2014, 2 juin 2014, 20 juin 2014 et 7 juillet 2014 sont adoptés à la **majorité des voix avec 8 abstentions de l'opposition** (Mr Alain FILLOLA, Mme Thérèse PICHON, Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Marcel GUIDERDONI, Mme Marie TANIS, Mr Jean-Pierre LORRE).

Je vous remercie.

1. Installation de Madame Corinne RIBA au sein du Conseil Municipal de Balma suite à la démission de Madame Nicole TOURTEL

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous prie donc d'accueillir Madame Corinne RIBA puisque j'ai été informé par Monsieur le Préfet de la démission de Madame TOURTEL par courrier du 25 juillet 2014. Madame TOURTEL était une de nos élues qui, pour des raisons personnelles et imprévues, n'a pas pu assurer la suite du mandat. Elle est donc remplacée par Madame Corinne RIBA à qui je souhaite la bienvenue, et que je suis très heureux de voir parmi nous, car Madame RIBA est une fidèle de notre équipe puisque vous étiez déjà colistière en 2008. Je suis très heureux de vous retrouver de nouveau.

ADMINISTRATION

2. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose d'entériner le règlement du Conseil Municipal puisque, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales dans un délai de 6 mois suivant l'installation des Maires, les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent adopter le règlement intérieur. Nous avons donc fait parvenir le règlement intérieur à tous les élus et nous avons recueilli leurs remarques. J'ai reçu un certain nombre d'amendements qui ont été proposés sur certains articles par les élus de l'opposition. Qui veut défendre les amendements ? Madame PICHON ?

Thérèse PICHON
Je vais essayer de les défendre et mes collègues ne manqueront pas, le cas échéant, de compléter mes explications. Je ne sais pas très bien comment vous voulez procéder, Monsieur le Maire ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si vous le voulez bien, je vais faire un exposé. Vous allez les défendre, et je vous dirai après ce que nous proposons avec la majorité municipale.
En préambule, vous avez souhaité que l'on fasse référence à un fonctionnement démocratique, républicain et harmonieux dans l'intérêt de la ville et de ses habitants dans leur diversité.
L'amendement est affiché. Vous avez donc souhaité ajouter le texte qui est indiqué. C'est bien cela ?

Thérèse PICHON
Dans la mesure où vous avez souhaité qu'il y ait un préambule à ce règlement intérieur, je crois qu'il est intéressant de lui donner du sens.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai proposé que nous rejetions l'amendement compte tenu que les dispositions législatives et réglementaires impliquaient deux faits : le respect du fonctionnement démocratique et républicain des institutions, et nous n'avons pas trouvé utile de le rappeler en préambule.
Ensuite, je vous propose de passer à l'article 4, où vous nous avez proposé concernant les réunions du Conseil Municipal, un avenant qui était de rajouter qu'en amont de la convocation à un Conseil Municipal ordinaire, dès qu'une date est projetée sur trois semaines ou un mois à l'avance, le Maire en informera l'ensemble des élus.

Donc, je vous propose de rejeter cet amendement, compte tenu que le premier alinéa de l'article 4 tel qu'il est rédigé dans le document que nous avons proposé est dans l'esprit de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales, car celui-ci n'implique pas forcément d'obligations au Maire en matière d'informations préalables quant à la fixation des dates des conseils municipaux. Nous avons essayé en somme de faire un règlement intérieur qui était conforme aux articles mis en avant par le Code Général des Collectivités territoriales pour simplement ne pas s'enfermer dans une sorte de mur qui rendrait l'exercice et le fonctionnement de l'administration délicat. Nous avons souhaité aussi être suffisamment large et donner un certain nombre de limites mais pas au point, Madame PICHON, que vous le proposez au niveau des délais que vous souhaitez imposer. Cela fonctionnait comme cela auparavant. Nous nous sommes également inspirés du règlement intérieur que vous-même aviez mis en place, sachez-le.

Thérèse PICHON
Si le règlement intérieur est le rappel de la loi et uniquement la loi, je m'interroge et nous nous interrogeons sur l'intérêt de faire un règlement intérieur. Pour nous, un règlement intérieur, c'est justement pour essayer de préciser l'application que l'on souhaite faire de la loi de manière à ce qu'à Balma, qui n'est ni Toulouse ni Paris, nous ayons une procédure propre qui permette que l'on travaille tous bien ensemble. Il me semble que précédemment vous aviez la plupart du temps longtemps à l'avance la date du Conseil Municipal. A ce jour, nous l'apprenons dans des rumeurs de couloirs ou au gré des rencontres dans les quartiers, et nous trouvons cela un peu mesquin.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PICHON, un peu de sérieux. Les dates de convocations au Conseil Municipal n'étaient pas inscrites dans le règlement précédent. Par moment, nous l'apprenions un peu tard au détour de commissions durant lesquelles les représentants des services informaient que la prochaine commission aurait lieu à telle date car le Conseil Municipal était à telle date. Nous ferons en sortes que vous soyez suffisamment informés en amont de la date des conseils municipaux quand nous-mêmes nous les connaitrons, sans pour autant qu'il y ait besoin d'inscrire dans le marbre une date possible.
Nous avons tout intérêt, chacun, à ce que notre démocratie locale fonctionne bien dans un esprit républicain. Je crois qu'aucun élu ne dira aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Donc, nous continuons dans ce sens et après nous sommes tout à fait à même de retenir vos remarques si vous trouvez que nous prévenons trop tard et que vous n'êtes pas suffisamment informés en amont.

Thérèse PICHON
Et bien, nous le trouvons. Nous avons été officiellement informés de ce Conseil Municipal lundi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Lundi dernier ?

Thérèse PICHON
Peut-être un petit peu en avance par rapport aux 5 jours. Vous auriez pu le faire que le lendemain. Si nous voulons faire un travail sérieux Monsieur le Maire, et je crois que c'est quand même notre ambition, il nous faut un peu de temps pour pouvoir nous organiser. Je retiens aussi que vous souhaitez faire comme nous faisions avant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, pas forcément dans tout. Vous l'avez vu au fil du document. Mais effectivement, sur un certain nombre de points. Vous nous proposez d'inscrire un certain nombre de points dans les articles du règlement intérieur que vous-même n'aviez pas inscrit auparavant. Nous pouvons nous poser la question de la raison pour laquelle vous-même, vous ne l'aviez pas inscrit au moment où nous débattions du fonctionnement de notre institution, c'est-à-dire du Conseil Municipal de Balma.

Thérèse PICHON
Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement si nous sommes perpétuellement à dire *« vous faisiez comme ça, donc il faut que nous fassions pareil »* pour tout ce qui éviterait de marquer des avancées dans le fonctionnement de notre assemblée, je ne pense pas que la démocratie s'en sorte grandie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose que l'on avance justement, Madame PICHON. Vous allez présenter maintenant le soutien de l'article 7 puisque nous avions à l'esprit que le Conseil Municipal est présidé par le Maire et à défaut par celui qui le remplace. Vous avez souhaité que nous le remplacions par « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et à défaut par un adjoint pris dans l'ordre des nominations ». Je veux simplement préciser que l'amendement est exactement la réplique de l'article L.2121-14 qui dispose que le conseil municipal est présidé par le Maire et à défaut par celui qui le remplace. Nous avons repris là-aussi l'article de loi, même si vous mettez en cause l'intérêt d'un règlement intérieur qui reprend les articles de loi. Je crois que c'est important que chaque élu ait en résumé dans un règlement intérieur les principales lignes de ce que nous impose la loi. Là, nous ne proposons rien d'autre. Vous voulez que ce soit dans l'ordre du tableau. Pour l'instant le dispositif et la loi disent que le Maire, en cas de départ, est remplacé par celui qui le remplace. Libre à moi de choisir ensuite dans l'ordre du tableau ou non. C'est une liberté qui m'est allouée et c'est la raison pour laquelle nous rejetons l'amendement.
Dans l'article 12, une phrase dit que « *si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil Municipal* », et vous avez rajouté « suivant » *ou spécialement organisé à cet effet*, et vous avez rajouté « dans un délai de 6 semaines ». *Si l'objet des questions orales le justifie, le Maire peut décider*…
Là-aussi, vous souhaitez que l'on rajoute des bornes. La question que je me pose concerne l'activité et le travail de notre administration dans la réactivité, etc. Donc, je vous propose de rejeter l'amendement compte tenu que celui-ci va à l'encontre du principe qui est posé par le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-9 qui stipule que c'est le Maire qui peut réunir à sa convenance le Conseil Municipal chaque fois qu'il le juge utile. C'est l'expression du pouvoir discrétionnaire du Maire. Une fois encore, vous souhaitiez mettre des délais pour contraindre simplement ce que dit la Loi et le pouvoir que donne la loi au Maire. En principe, c'est le Maire qui convoque et qui juge de l'utilité des inscriptions des points à l'ordre du jour. C'est même lui qui décide de l'ordre du jour, sauf parfois à la demande du Préfet, comme cela a été le cas lors du Conseil Municipal relatif à la désignation des élus qui allaient être grands électeurs pour les élections sénatoriales.
Sur l'article 14. Pardon Madame ?

Mathilde PREVEL
C'est juste que l'on ne peut pas repousser « sine die » une question. C'est tout. Cela n'a rien à voir avec votre pouvoir discrétionnaire de Maire de choisir l'ordre du jour.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PREVEL, je l'entends bien. De toute façon, en principe, les questions sont traitées. Combien de fois cela a été mis en avant lors de la dernière mandature ? Jamais. Il y a toujours eu des questions qui ont été posées et qui ont été traitées en permanence. Il n'y a pas de raison que l'on ne traite pas les questions.

Mathilde PREVEL
Nous voulons juste nous protéger.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Simplement, nous n'avons pas envie de nous imposer des contraintes de convocations, de fréquences de réunions, si c'est le Conseil Municipal suivant, si c'est celui d'après, l'essentiel est que la question soit traitée, et elle le sera.
Sur l'article 14, vous avez proposé de rajouter un amendement sur le fait que le Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'une délibération touchant significativement la communauté va être soumise au conseil de communauté. Là aussi, nous pouvons nous poser la question de ce que vous entendez par « significativement ».
C'est probablement des questions importantes de type urbanisme ?

Thérèse PICHON
Il appartient au pouvoir discrétionnaire du Maire de juger de ce qui est significativement important pour la ville. Mais il est clair aussi que les règlements – car toute loi a besoin d'évoluer, c'est d'ailleurs le pourquoi de nos assemblées – ne sont pas nécessairement complètement adaptés à la configuration qui pour nous est nouvelle, qui marque de plus en plus et qui est celle de nos

intercommunalités, et où il me semble tout de même important que les citoyens et les élus puissent, en préalable à ce qui va être débattu en conseil de communauté, pouvoir émettre des avis en la matière sauf à abandonner effectivement une part de nos prérogatives de citoyens.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur les compétences de la communauté urbaine qui sont très importantes et qui, effectivement, touchent à la vie quotidienne des Balmanais et à l'évolution globale de la commune, je suis d'accord avec vous. Je vous rappelle que Monsieur FILLOLA siège à la Communauté Urbaine avec Madame LAMANT et moi-même. Il a donc un niveau d'informations identique au nôtre.

Alain FILLOLA
Encore une fois, ces propositions ne sont pas faites pour susciter la polémique. Il est question de transférer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à la Métropole. C'est un débat. Nous avons créé l'aire d'accueil de Balma à l'unanimité des élus de l'époque. Nous y sommes attachés et nous portons un jugement assez positif sur son fonctionnement et sur le rôle qu'elle joue. Il me semble que si demain la Métropole décide de façon unilatérale - enfin « unilatérale » après un débat des élus de la Métropole - de transférer la gestion de l'aire d'accueil de nos communes vers la Métropole, je crois que cela est dommage qu'il n'y ait pas de débat préalable parmi les élus de la ville sur un tel sujet qui me paraît d'importance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je crois que durant les 6 ans qui ont précédé, vous avez appliqué cette méthode une fois, où vous nous aviez réunis sur l'extension de la communauté urbaine pour nous demander notre avis. Nous essaierons de le faire un peu plus régulièrement. Je m'y engage, sans forcément devoir l'inscrire dans le règlement intérieur.

Thérèse PICHON
J'aimerais Monsieur le Maire que vous fassiez mieux que nous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons essayer Madame PICHON.

Thérèse PICHON
Je souhaitais rajouter que nous avons la chance sur Balma d'avoir des citoyens qui sont motivés, présents aux conseils municipaux. Pour avoir assisté à quelques uns des conseils de communauté afin d'avoir une information, j'invite tous les citoyens à s'y rendre car les débats du conseil de communauté sont aussi publics que le sont ceux du Conseil Municipal. Mais je n'ai vu personne. Il y a donc quand même une information à faire à nos concitoyens qui ne pensent pas de la même manière quand le sujet est débattu en Conseil Municipal ou débattu en conseil de communauté. Ce n'est pas l'information que je souhaitais. C'était avoir l'opinion, et une opinion publique face à nos concitoyens.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je me souviens d'un débat que nous avions eu précédemment en Conseil Municipal où il s'agissait de représenter et de faire monter à la Communauté Urbaine un élu de l'opposition et où tout de même vous aviez refusé. A ce moment là, vous ne vous posiez pas la question de l'accès à l'information, Madame PICHON. Il faut à un moment se regarder en face et savoir ce que l'on faisait lorsque l'on était soi-même aux responsabilités, avant de demander beaucoup à l'égard d'une équipe qui arrive et qui essaie de faire ce travail honnêtement. Après, vous posez un débat qui est un vaste débat. C'est celui de la délimitation des compétences de la communauté urbaine, de l'information et de l'implication du citoyen. C'est un vaste sujet. Je crois que les collectivités et notamment l'intercommunalité va être réformée pour le prochain scrutin. Il y aura un scrutin avec deux listes bien identifiées, à la proportionnelle. Je pense que l'on ira dans le sens de ce que vous dîtes. Aujourd'hui, nous fonctionnons avec des règles du jeu. J'entends qu'étant passé dans l'opposition, vous souhaitiez que ces règles du jeu changent. Je le perçois. Je le comprends mais aujourd'hui, vous avez Madame PICHON à la communauté urbaine un représentant, Monsieur FILLOLA, qui a un accès aux informations. Sachez que lorsque nous étions dans l'opposition, nous n'avions pas cette chance. Je tiens simplement à le préciser. Après, nous n'allons pas passer des heures sur le règlement intérieur. C'est passionnant, mais on peut toujours demander à avoir plus de liberté, plus de pouvoir sur tel ou

tel article, mais je crois qu'il faut aussi rester assez raisonnable. Je vous appelle à un petit peu de raison.

Alain FILLOLA
Je pense que chacun ici, autant la majorité que l'opposition, fait preuve de raison ; je le pense et je le souhaite. Proposer que soient portés en débat au sein de notre assemblée des sujets qui touchent « significativement », qui impactent notre collectivité directement, ce n'est ni déraisonnable, ni exagéré, ni extravagant. C'est une proposition. Vous la rejetez, nous prenons acte. Mais ce n'est pas la peine de l'accompagner de qualificatifs qui n'ont pas lieu d'être. C'est une proposition qui nous paraissait intéressante pour l'ensemble des élus ici. Nous allons vers un renforcement des compétences de l'intercommunalité, vers un transfert des compétences communales vers l'intercommunalité. Il nous parait intéressant que sur un certain nombre de sujets qui touchent la vie quotidienne de nos habitants et qui impactent directement notre commune, il y ait un débat en Conseil Municipal. Il est proposé éventuellement de faire des séances extraordinaires. Nous prenons acte et puis voilà.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, ce n'est pas parce que ce n'est pas écrit que cela ne sera pas fait.
Madame PICHON ?

Thérèse PICHON
Je voudrais tout de même revenir sur ce que vous venez de dire. Ce n'est pas de l'information que nous demandons mais un débat face à nos concitoyens. L'information, vous l'aviez. Les conseils de communauté, je le répète, sont publics. Quand j'ai besoin d'informations pour compléter et me faire vraiment une opinion, j'y vais et j'écoute des débats des élus. D'autre part, vous appartenez aussi à un groupe politique qui est bien organisé et qui était parfaitement à même si vous le souhaitiez, de donner une information à laquelle vous auriez fait nettement plus confiance que ce que nous pouvions vous dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur BASELGA.

Michel BASELGA
Madame PICHON, je voudrais simplement rappeler les 6 ans précédents pour simplement avoir dit plusieurs fois que vous siégiez à l'époque à l'intercommunalité mais que nous n'avions aucune information dans cette salle. A cette époque, Madame PICHON, l'opposition ne siégeait pas. Monsieur FILLOLA sait très bien que j'ai demandé plusieurs fois.

Alain FILLOLA
Ne me faîtes pas dire ce que j'ai envie de dire parce que ce n'est pas vrai.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
S'il vous plait, Monsieur FILLOLA, laissez terminer Monsieur BASELGA.

Michel BASELGA
Vous ne pouvez pas dire le contraire. J'avais sollicité plusieurs fois que vous nous informiez car vous siégiez à l'intercommunalité et vous ne nous disiez rien. Aujourd'hui, toutes les composantes politiques siègent et vous êtes informés. Et vous demandez plus que ce que vous ne donniez à l'époque. C'est tout ce que je voudrais dire. Ce que vous ne faisiez pas à l'époque, vous le demandez maintenant. C'est quand même « fort de café ». Excusez-moi.

Thérèse PICHON
Ce n'est pas la peine de continuer.

Alain FILLOLA
Ce n'est absolument pas ce que l'on demande. Nous demandons des informations sur des sujets qui touchent la vie de notre commune, qui sont transférées et se traitent en intercommunalité, et que nous en puissions en parler ici.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, nous en parlerons ici et j'imagine que vous m'en ferez la demande, si jamais je passais à côté de sujets que je n'exprimais pas ici en Conseil Municipal. Donc, je vous invite, si des sujets à l'avenir vous paraissent très importants, à me saisir de la tenue d'un Conseil Municipal consacré à ce sujet. Et une nouvelle fois, je pense que nous répondrons favorablement. Inutile de l'inscrire aujourd'hui car cette rubrique sur la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole n'est pas dans le sens du Code Général des Collectivités Territoriales. Mais nous sommes tout à fait favorables à l'avenir à débattre de ces sujets importants. Je crois que le débat est clos et je vous propose de passer à l'article 21.

Thérèse PICHON
Je m'excuse Monsieur le Maire, mais il y avait un paragraphe avant. Ce n'est pas un débat mais c'est que nous n'avons pas compris ce que cela signifiait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Quoi donc ?

Alain FILLOLA
Je lis la phrase : « *Lorsque le Conseil Municipal à ceux régulièrement requis et convoqués refuse de donner avis, il peut être passé outre* ». Je ne comprends pas cette phrase. Nous avons juste marqué : paragraphe à clarifier.

Thérèse PICHON
L'article 14, juste après cette question sur les délibérations touchant significativement la collectivité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est une phrase recopiée directement du Code Général des Collectivités territoriales.

Thérèse PICHON
Oui, mais excusez-nous, nous ne la comprenons pas. C'est bien de répéter la loi, mais…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je donne un exemple. Si nous sommes saisis par le Préfet pour traiter d'une délibération qui est liée à de l'urbanisme, à l'élection de grands électeurs, il pourra être passé outre, si nous ne convoquons pas ce Conseil Municipal. C'est un article qui est tiré du Code Général des Collectivités territoriales. Je vous ai donné un exemple concret.

Alain FILLOLA
Ce n'est que l'article du Code Général des Collectivités territoriales ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On va vous le regarder Monsieur FILLOLA, et essayer de le regarder pour la fin du Conseil Municipal.
J'ai les articles du code quelque part mais je vais essayer de vous les retrouver.
L'article suivant est une faute de frappe sur l'article 21. Nous le corrigeons.

Pour l'article 24, vous nous demandez de supprimer « *le Maire pourra toutefois inviter à participer aux travaux des commissions le ou les membres des groupes qui ne seraient pas représentés dans les commissions* ». Vous voulez le déplacer dans l'article 25.

Thérèse PICHON
Si vous pensez qu'il a du sens dans l'article 24, laissez-le dans l'article 24.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de le laisser dans l'article 24, cela tombe bien.
Sur l'article 25, vous proposez de modifier et de porter le nombre des membres pour chacune des commissions à 7.
Donc, nous reprenons le débat de désignation des membres dans les commissions. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir dessus. Vous nous proposez également que pour permettre un travail

en commission respectueux de la diversité des habitants, tout groupe représentatif d'au moins 33 % des Balmanais pourra déléguer en commission un élu de son groupe, etc, etc…
Là aussi, nous proposons d'insérer un nouvel alinéa qui est conforme au Code Général des Collectivités territoriales, et qui dit « *conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Thérèse PICHON
Je voudrais vous rappeler le compte-rendu de notre séance du 12 mai 2014. Vous y disiez que les commissions, telles qu'elles sont constituées, fonctionneront comme elles ont toujours fonctionné. Donc, faisons référence au passé. Nous avons essayé et joué le jeu car nous ne sommes pas effectivement là pour bloquer les choses.
Le constat aujourd'hui, c'est que cela fonctionne mal. Cela fonctionne mal car vous savez que nous sommes comme tout le monde avec des contraintes personnelles et professionnelles, et que nous ne pouvons bien entendu être toujours présents. Étant seul, lorsque nous ne sommes pas présents, il y a 28 % des Balmanais qui ne sont pas représentés dans cette instance de travail.
Nous en aurons des exemples au cours de la soirée. Vous aviez quand même senti que les choses n'étaient pas tout à fait adaptées. Je reprends encore vos propos de la séance du 12 mai, puisqu'entre temps, vous nous aviez fait une proposition dont vous nous avez dit que Monsieur le Préfet l'avait refusée. Mais je ne crois pas que nous ayons encore eu copie de ce refus de Monsieur le Préfet. Je disais que vous aviez étudié notre proposition qui était d'intégrer les suppléants. Et vous disiez « proposition à laquelle j'étais favorable ». Vous étiez donc favorable à cette proposition mais Monsieur le Préfet vous aurait dit non et nous aimerions savoir sous quelle forme Monsieur le Préfet s'y oppose. Et vous disiez un peu après que vous nous proposiez de fonctionner comme cela et qu'en fait, ce point relevait du règlement intérieur et que c'était à nous de le voir dans les mois qui viennent, donc ce soir. Et vous aviez dit : « nous verrons comment adapter notre règlement intérieur à cette question ». Et donc, nous sommes un peu déçus car nous avons cherché comment vous tiendriez cet engagement que vous aviez pris, et nous n'avions rien vu. Donc, c'est pour cela que nous nous sommes permis de faire deux propositions : la première qui est tout à fait carrée et qui répond à vos objectifs et qui permettrait de bien fonctionner. Elle serait, je pense, tout à fait conforme à ce que souhaite Monsieur le Préfet, et cette proposition était de passer de 6 à 7 le nombre d'élus dans les commissions en les répartissant au plus fort reste ; vous restiez sur 5 élus dans les commissions et vous nous aviez dit que vous souhaitiez que les élus de votre groupe s'impliquent fortement, ne se dispersent pas et qu'il n'y en ait pas plus de cinq dans les commissions. Cela nous permettait d'en avoir deux. C'était la première proposition.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai ici la réponse du Cabinet du Préfet émanant de Madame Éliane GROS, qui nous dit : « *je vous confirme que la Loi ne prévoit pas d'élire des membres suppléants au sein des commissions municipales.* » Certes, il y a un règlement intérieur. Mais nous essayons, et nous devons faire, un règlement intérieur qui précise certaines zones un peu troubles dans la Loi, mais en tout cas qui ne sont pas contraires ou qui ne sont pas interdites par la loi. Nous ne l'avons pas inscrit aujourd'hui car la loi ne prévoit pas la possibilité d'avoir un membre suppléant au sein des commissions. Ce n'est pas à la discrétion du règlement intérieur. Ce n'est pas prévu. C'est la raison pour laquelle Madame PICHON, je vous avais dit la fois précédente que nous nous renseignerions là-dessus et que nous nous informerions.
Par contre, je me suis renseigné et j'ai demandé aux collègues de Toulouse Métropole s'ils avaient des commissions. Tous les maires n'ont pas créé de commissions dans leur commune. Il y a ici des commissions. Pour l'instant, je n'ai pas entendu des Vice-présidents de commissions me dire que cela ne fonctionnait pas et que cela se passait mal. J'ai fait un bref compte-rendu et un bref bilan avec mes élus de la tenue des commissions et personne ne m'a dit qu'il n'y avait personne, que cela s'était mal passé et que cela n'allait pas. Donc, aujourd'hui, je ne vois pas à quoi vous faîtes allusion et les commissions fonctionnent très bien. Les comptes-rendus ont été établis. Je ne sais pas de quoi vous me parlez aujourd'hui Madame PICHON.
Nous essayons de faire un règlement intérieur qui ne nous enferme pas dans des domaines ou des secteurs alors que nous avons des libertés qui nous sont données par la loi. Et d'un autre côté, nous essayons de coller aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales car sinon, le règlement intérieur peut être annulé par le Tribunal et vous le savez parfaitement. Donc, nous essayons de faire

ce juste équilibre. Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas rajouté, eu égard de la réponse faite par la Préfecture, de suppléants pour les commissions.

Alain FILLOLA
Vous m'avez transmis l'échange de mails entre vos services et les services de la Préfecture. Effectivement, le mail qui vous a été fait est bien le suivant : je vous confirme que la loi ne prévoit pas la possibilité d'élire des membres. Cela ne veut pas dire qu'elle l'interdit. Cela veut dire que ce n'est pas prévu et que cela est laissé de facto à l'appréciation des collectivités et en particulier du Maire, c'est-à-dire le président de la collectivité.
Deuxièmement, votre demande, encore une fois, n'est pas faite pour essayer de conquérir je ne sais quelle posture. Il s'agit simplement d'améliorer le fonctionnement des élus de l'opposition. Un seul élu par commission, comme nous vous l'avions déjà expliqué, c'est très difficile. Surtout que les commissions sont à des horaires bien souvent improbables, comme entre midi et deux, etc, puisque c'est en fonction des contraintes des uns et des autres, et par conséquent, il est très difficile avec un élu par commission, d'avoir de l'assiduité dans ces commissions. Si vous donniez la possibilité qu'il puisse y avoir un suppléant pour chacun des membres de la commission, et en particulier pour ceux des membres de l'opposition, cela faciliterait beaucoup le travail, et des élus de votre groupe majoritaire, et des élus de l'opposition. Je vous assure qu'il ne faut pas chercher autre chose qu'un souci d'amélioration du fonctionnent. Vous le refusez, c'est votre droit mais ce n'est pas la peine de le présenter sous une forme extrêmement rigoureuse sur le plan législatif. Il n'y a pas de contrainte législative là-dessus. La loi ne le prévoit pas. Cela ne veut pas dire qu'elle interdit qu'il y ait des suppléants. Si vous aviez le souci d'un bon fonctionnement des commissions, d'un meilleur fonctionnement, et en particulier à l'égard de l'opposition, je vous rappelle que vous étiez trois membres de l'opposition dans chacune des commissions, enfin deux ou trois avec Monsieur BASELGA. Cela permettait un fonctionnement beaucoup plus facile et beaucoup plus harmonieux du fonctionnement des commissions. Voilà ce que l'on veut dire. Maintenant, nous prenons acte des cette décision.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, lorsque les élus me diront que les commissions ne fonctionnent pas parce que les élus sont absents, y compris les élus de l'opposition, je sais à quelle commission vous faîtes allusion et qui se passe entre midi et deux, avec l'accord de l'ensemble des membres de cette commission.
Monsieur FILLOLA, vous siégez dans quelle commission ?

Alain FILLOLA
Excusez-moi, ce n'est pas la peine de personnaliser le débat.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, par moment vous nous expliquez une situation. Entre la situation que vous nous expliquez et ce que vous faisiez auparavant, il y a parfois un fossé. Vous nous expliquez que les commissions ont du mal à fonctionner car les élus ont du mal à se libérer mais tous les élus de votre groupe ne siègent pas à toutes les commissions. A un moment, nous pouvons nous poser des questions sur le sérieux avec lequel vous abordez un certain nombre de questions. En l'occurrence sur le fonctionnement des commissions, je crois qu'il y a un peu d'exagération. Je serai près à revoir le fonctionnement des commissions si jamais il s'avérait que durablement, et à rythme très régulier elles posent problèmes. Jusqu'à présent, je vous dis que je ne l'ai pas constaté dans la présence régulière des élus aux commissions. Si celles entre midi et deux posent problème, nous la ferons le soir, etc. Enfin, il y a du dialogue, de la discussion. Nous sommes en Conseil Municipal, vous voulez que l'on fasse monter la pression, etc. Chacun sait très bien qu'entre nous, les choses se passent bien lorsque nous sommes dans les commissions et lorsque nous nous croisons en dehors des séances du Conseil Municipal. Et naturellement, si un élu dit qu'il ne peut pas y être et qu'il faut décaler la réunion, il faudra me prévenir le jour où l'élu de la majorité vous dira que ce n'est pas possible. Simplement, nous faisons en sortes que les choses se passent bien. Si à l'avenir, il y a des difficultés, nous l'évoquerons et nous verrons quelles solutions apporter à ce moment là. Aujourd'hui, dire qu'elles ne fonctionnent pas, ce n'est pas le retour que j'en ai et ce n'est pas la réalité.

Thérèse PICHON
Je vais être un peu plus précise, peut-être…

« Vincent TERRAIL-NOVÈS
S'il vous plait Mesdames, Messieurs, les séances du Conseil Municipal sont publiques et je vous demande de ne pas manifester une quelconque réaction à l'égard de l'un ou l'autre des interlocuteurs. Merci. »

Thérèse PICHON
Une fois sur deux entre midi et deux, et cela a été débattu en commission, mais comme nous sommes très minoritaires, nous n'avons pas obtenu gain de cause. Quand vous travaillez entre midi et deux, c'est impossible ; donc une fois sur deux à la commission vie scolaire, il n'y aura personne. Il se trouve qu'avec un immense regret, je ne serai pas présente à la prochaine commission pour raison personnelle. Cela peut arriver. Il se trouve qu'il n'y aura personne non plus à la prochaine commission travaux urbanisme.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PICHON, lorsque nous étions dans l'opposition, parfois il nous arrivait à l'un et à l'autre de ne pas être disponible. Parfois, vous mettiez deux commissions en même temps, en l'occurrence la commission finances et la commission travaux. Cela ne vous étonnait pas. Nous n'étions pas à toutes les commissions et cela ne nous a pas empêché de faire notre travail d'opposition et d'avoir accès à tous les dossiers…

Thérèse PICHON
…Vous étiez trois…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Je vous propose maintenant de passer à l'article suivant s'il vous plait…

Thérèse PICHON
…Vous faites référence à ce qui se faisait précédemment…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Nous avons passé suffisamment de temps sur ce sujet Madame PICHON. Je crois que l'on vous a entendu. Je crois que chacun, ici, a compris quel était le sens de vos propos.

Thérèse PICHON
En plus, ce qui est proposé est tout à fait conforme aux attentes du Préfet, ne modifie rien, sauf visiblement une angoisse terrible de votre groupe à avoir deux élus de l'opposition quand il y en a cinq de la majorité, puisque c'est cela que vous refusez de façon parfaitement mesquine ; et comme nous n'arrivons pas à trouver de raison objective, nous nous disons que cela vous fait peur.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, ce qui nous fait peur Madame PICHON aujourd'hui, c'est le rythme du développement de notre commune, l'état de nos finances et nous aurons l'occasion d'y revenir… ce n'est pas la présence de tel ou tel élu dans les commissions ni même en Conseil Municipal.
Je vous propose de passer à l'article suivant : l'article 26.

Thérèse PICHON
C'est un article qui est le pendant de celui que l'on a vu sur le Conseil Municipal, où effectivement, nous souhaiterions que d'entrée de jeu, les commissions traitent d'un certain nombre de points qui ont trait à notre commune de façon étroite Pour les enquêtes publiques, que ces dernières soient systématiquement présentées en commission préalablement. Je pense que vous n'allez pas donner suite de toute façon.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si. Je vous propose une délibération avec une rédaction où justement les projets d'enquêtes publiques sont insérés, conformément à votre demande, dans le nouvel article que nous vous proposons de rédiger. Comme quoi, tout arrive Madame PICHON.

Thérèse PICHON
Je vous remercie infiniment.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Article 28 : vous demandez que ce soit diffusé 5 jours francs avant le Conseil Municipal qui suit.

Thérèse PICHON
Oui, en plus lorsque nous ne sommes pas là et qu'il n'y a qu'une seule personne, c'est bien d'avoir une trace et je ne suis pas persuadée aujourd'hui que nous ayons les comptes-rendus de toutes les commissions. Je veux être souple.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous le regarderons.

Alain FILLOLA
Qu'est-ce qui est retenu sur l'article 28 ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce qui est retenu, c'est un compte-rendu des commissions rédigé et diffusé aux élus membres.

Alain FILLOLA
Mais pas cinq jours avant le conseil qui suit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cinq jours francs, mais peut-être même avant si c'est disponible. S'il faut tenir les réunions des commissions un peu plus en amont pour que vous ayez les dossiers avant, ainsi que le résumé des commissions plus en amont, oui, mais une nouvelle fois…

Alain FILLOLA
On veut juste dire : au moins cinq jours francs avant la tenue du Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne suis pas certain que l'on puisse tenir le délai si ce n'est par rapport aux services.

Marc VERNEY
Nous avons eu une commission des Finances lundi dernier, donc cinq jours francs avant ce Conseil Municipal, cela représentait mardi ou mercredi. Je ne suis pas sûr que les services aient le temps en 24 ou 48 heures d'émettre le compte-rendu. C'est tout. Donc, prendre un tel engagement…

Laurent MERIC
… Oui. Donc, simplement ce qui est important, c'est que nous puissions avoir un compte-rendu et que celui-ci ait une date butoir qui soit définie. Par exemple, pour la commission d'appel d'offres du 2 juin, elle n'a à ce jour toujours pas fait l'objet d'un compte-rendu. En tout cas, nous n'avons pas été destinataires des comptes-rendus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il n'y avait pas de comptes-rendus des commissions d'appels d'offres précédemment, Monsieur MERIC. Peut-être que nos services fonctionnent comme ils le faisaient précédemment ? Et peut-être faut-il un compte-rendu des commissions d'appel d'offres ?

Laurent MERIC
En tous cas, il y en a eu un sur celle du 26 mai, et pas sur celle du 2 juin.
Peut-être est-ce en fonction de ce qui se faisait avant ?
Pour autant, soit vous en faîtes, soit vous n'en faîtes pas. Et ce qui est important c'est que l'on sache qu'il est diffusé et que l'on en ait une trace afin que l'on puisse voir ce qui a été dit au cours de cette commission, d'autant plus que nous ne sommes pas certains de pouvoir assister à toutes. En tous cas, cette commission d'appel d'offres du 2 juin n'a pas fait l'objet d'un compte-rendu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce n'était pas le cas avant, mais il faut effectivement que toutes les commissions d'appel d'offres fassent dorénavant l'objet d'un compte-rendu. Il n'y a pas de message passé aux services en disant de ne pas envoyer les comptes-rendus des commissions aux élus d'opposition, parce que généralement, vous êtes destinataires d'un mail commun. Il faudrait sinon que les élus de la majorité l'aient avant en mail individuels en disant aux services « surtout ne mettez pas en copie les mails de l'opposition ». Vous connaissez la loyauté de nos services. Les personnes qui ont travaillé avec vous travaillent aujourd'hui avec nous. Il n'y a pas de message ou de commande politique passés. Madame PREVEL ne dîtes pas non. Je vous assure qu'il n'y pas de commande politique passée aux services en disant de ne pas envoyez les mails aux élus de l'opposition. Je pense que de toutes façons, vous le sauriez dans la minute. Donc, nous travaillons en loyauté avec nos agents qui font un très bon travail. Dès qu'ils sont prêts, les comptes-rendus vous sont envoyés, et ils le sont à l'ensemble des élus.
Ensuite, l'article 29.

Thérèse PICHON
Je propose que l'on traite simultanément pour gagner du temps…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
…Oui, 30, 31 et 36.

Thérèse PICHON
Tout à fait. Ce sont des articles qui traitent des structures ouvertes sur l'extérieur qui gravitent autour du travail de notre assemblée. Il s'agit des comités consultatifs, commissions d'instruction, sous-commissions, commissions communales d'accessibilité. Nous souhaitons donc que l'opposition soit présente dans chacun de ces groupes.
Nous n'avons pas tout saisi des subtilités mais ce n'est pas grave, nous faisons confiance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les commissions est les comités extra-municipaux sont des organes qui permettent effectivement d'associer des personnes extérieures au Conseil Municipal et la composition de ceux-ci relève des dispositions de l'article du Code Général des Collectivités territoriales. Effectivement, il y aura parfois des élus qui représentent l'opposition. Parfois, il n'y en aura pas selon les thèmes évoqués dans ces commissions extra-municipales. Vous disiez vous-même qu'à l'époque, que dans les commissions extra-municipales, vous souhaitiez que les élus parlent d'une seule voix et c'est la raison pour laquelle dans les commissions extra-municipales, vous ne nommiez que des élus de la majorité. Nous avions eu ce débat à l'époque, par exemple pour l'EHPAD Marie Lehmann. Nous en parlerons tout à l'heure. Je vous avais proposé moi-même d'intégrer cette association aux motifs que je vous indiquais précédemment. Il y en avait d'autres. Sur les commissions extra-municipales, nous nommerons parfois des élus qui représentent ou qui l'ont représentée un temps. Je dois nommer des personnes dans un certain nombre d'organismes. Certains élus de votre ancienne majorité m'ont appelé car il leur tient très à cœur d'y siéger. J'y répondrai très favorablement et c'est normal.

Thérèse PICHON
Nous ne parlons pas de la même chose. Je parle de façon précise des comités consultatifs, des commissions d'instructions, des sous-commissions et de la commission communale accessibilité. Je ne parle absolument pas des conseils d'administration des différentes structures.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je reprends. Pour les commissions extra-municipales, telle que la commission handicap, etc, nous n'allons pas nous enfermer et nous disons simplement que la composition de ces commissions va relever simplement des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales. Après, si vous voulez proposer un certain nombre d'élus pour siéger dans ces commissions, libre à vous de le faire et à nous de l'accepter ou pas. Pour la commission accessibilité, je rappelle que vos pratiques étaient les suivantes, c'est-à-dire qu'à l'époque il n'y avait pas d'élu de l'opposition qui siégeait à la commission accessibilité. Vous souhaitez là aussi que l'on applique des choses que vous-même vous n'appliquiez pas à notre égard.

Thérèse PICHON
Mais précédemment, il y avait jusqu'à trois élus de l'opposition dans les commissions. Donc, soyez un petit peu cohérent entre les fois où vous dîtes nous ne le faisons pas, et les fois où vous faîtes différemment parce que quelque part vous verrouillez le système.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Regardez, nous verrouillons tellement que cela fait une heure que vous avez la parole pour nous expliquer que vous êtes mal traités, que vous n'avez pas la parole comme vous le souhaitez, que vous n'êtes pas représentatifs. D'ailleurs, je souhaite ajouter quelque chose. Moi, lorsque je vais dans des commissions ailleurs, je ne me comporte pas comme un représentant de 52 % des électeurs. Vous, vous voyez sans arrêt votre intégration en travaillant dans les commissions Municipales comme représentant 48 % des Balmanais. Je ne travaille pas pour nous dresser les uns contre les autres, je ne travaille pas avec mon équipe pour représenter uniquement 52 % des Balmanais et je pense qu'en réalité vous n'êtes pas dans cet esprit de ne représenter que 48 % des Balmanais. Vous êtes là car il faut bien proposer des choses différentes de celles que nous proposons dans le règlement intérieur. Ceci dit Madame PICHON, nous essayons de travailler dans le sens de l'intérêt général. Je n'aime pas quand vous dîtes, il faut que l'on soit partout car on représente 48 % des Balmanais. Lorsqu'il s'agit de structures externes, nous essayons de faire en sortes effectivement de nommer des élus et nous suivrons vos recommandations si vous souhaitez qu'il y ait des élus d'opposition qui y siègent. C'est le cas concret sur l'un des sujets que nous évoquerons tout à l'heure en question diverse. Un ancien élu m'a fait part de son souhait de l'intégrer, j'accepterai, et pourtant il était un élu de l'ancienne majorité, il était un de vos collègues, et je trouve que c'est logique.

Thérèse PICHON
Nous souhaitons, si vous voulez bien le noter, être présents dans ces catégories de commissions énumérées là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'accord. La commission communale pour l'accessibilité aux personnes notamment, c'est ça ?

Thérèse PICHON
Oui.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien, nous en débattrons lorsque nous nommerons les personnes en question.
Ensuite, article 42, qui parle des signes dans le journal « Balma Info ». Je fais très court et nous donnons notre accord sur la modification puisque la demande correspond aux nombre de signes de la page. Donc nous mettrons *« qui représente de l'ordre de 5 000 à 6 000 signes »*.
Ensuite, l'article 43 sur les moyens d'expression mis à la disposition.

Thérèse PICHON
Il s'agit de la gestion des tribunes d'expression dans le Balma Info où précédemment, puisque c'est la référence ce soir, vous disposiez de 1 500 signes. Je suis désolée mais je reviens sur cette représentation. Pour 28,5 % des Balmanais et vous nous affectiez, alors je pense que cela va évoluer, 1 120 signes quand nous parlons pour 48 %, malgré tout, des Balmanais.
Nous pensons, et c'est d'ailleurs ce que vous nous aviez fait remarqué à la même époque sur un débat qui avait été très long également, que la majorité dispose déjà de nombreuses possibilités de pouvoir s'exprimer, et que donc sur la tribune, vous pouvez peut-être vous montrer un peu démocrate et prendre comme référence, comme c'était le cas précédemment, les résultats de l'élection plutôt que le nombre d'élus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de reprendre dans l'intégralité les articles 61 et 62 du précédent règlement intérieur :

- L'article 61 : Un espace est réservé dans le bulletin municipal dénommé « Balma Info » à l'expression des groupes de la majorité et de la minorité. Il est repris in extenso sur le site internet de la ville de Balma. Sauf accord différent entre les groupes, il sera partagé au prorata de leur représentation au sein du Conseil Municipal, le service communication assurera la mise en page des articles dans le respect de la charte graphique du journal. Les représentants des

groupes sont informés par courrier électronique qu'ils doivent remettre leur texte, trois semaines au maximum à réception du courrier. Le texte, exempt de visuel, est envoyé au Directeur de Cabinet du maire, etc, etc.
- L'article 62 : dans le cadre de la responsabilité inhérente à sa qualité de directeur de la publication, le Directeur de Cabinet veillera à ce que les articles proposés ne soient entachés d'aucun « délit de presse ». Etc.

Nous avons donc strictement repris ces articles du règlement intérieur que vous nous aviez proposés.

Thérèse PICHON
Sauf ce que vous ne dîtes pas Monsieur le Maire, c'est que ces articles que nous avons certes votés, ont été amendés quelque part par le débat en Conseil Municipal, et que dans ce débat en Conseil Municipal, Monsieur Alain FILLOLA, le Maire de l'époque, avait décidé qu'effectivement il y avait une proportionnalité au résultat des élections municipales.
Le règlement intérieur avait été corrigé par cet engagement pris par le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, le règlement intérieur a été voté le 8 avril et il a été modifié le 5 mars 2009 et il est resté en l'état de ce que je vous ai dit là.

Thérèse PICHON
Sauf qu'il y avait effectivement « le sauf accord différent entre les groupes » et que le compte-rendu du 8 avril 2008 a organisé les choses un petit peu différemment. Je pense d'ailleurs que l'on s'y est tenu tout à fait. Je peux vous le lire si vous voulez. Il y avait une façon brutale de dire, vous êtes 5 élus, cela fait 5/33ème de la page du bulletin municipal. Monsieur BASELGA était tout seul et cela faisait 1/33ème, et la majorité, c'était 27/33ème. Nous avons eu un débat en groupe ici en se donnant le temps de la réflexion. Nous avons considéré qu'il valait mieux intégrer ce que vous représentez auprès de la population. Donc, dans le bulletin municipal, votre groupe, Monsieur TERRAIL-NOVES, avait 30 % puisque vous représentiez 28,5 % des voix. Le groupe que je représente avait environ 60 % et Monsieur BASELGA avait 10 %. Voilà ce que je vous propose avec environ 5 000 signes, et je pense que cela a été respecté.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PICHON, nous avons repris les articles 61, 62.

Thérèse PICHON
C'est sur le site. Pouvons-nous disposer de cet accord entre groupes qui avait été mis en place le jour du vote du règlement intérieur ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PICHON. Nous vous proposons les articles 61 et 62 du précédent règlement intérieur. S'il y a des amendements et des modifications, nous en discuterons en groupe. Nous n'allons pas faire d'interruption de séance. Puis, nous le remettrons en débat éventuellement si nous sommes d'accord pour le modifier lors du prochain Conseil Municipal ; c'est ce que je vous propose et nous le regarderons un peu plus près. J'ai repris ce qui se faisait avant dans les articles 61 et 62 du règlement intérieur précédent et j'ai dit : « on applique la même chose ».

Thérèse PICHON
Et vous ne vous souveniez pas de ce que l'on faisait, et du nombre de signes dans votre tribune.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous voulez que je vous dise la vérité. Je n'ai pas fait la démarche mathématique et je ne me suis pas mis à le calculer.

Laurent MERIC
Pourrez-vous nous préciser demain s'il vous plait le nombre de signes pour le prochain Balma Info, puisque vous attendez une tribune pour bientôt ? Comme le règlement prévoit que vous passez de 4 000 à 5 000 ou 6 000 signes, pourrez-vous nous dire de combien de signes nous bénéficierons pour le prochain s'il vous plait ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A priori 140 signes par élu.

Laurent MERIC
Oui, 140, c'est 4 000 divisé par 33. Vous venez de dire dans le précédent article accepter entre 5 000 à 6 000.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, entre 5 000 et 6 000 signes. Et bien, nous l'adapterons.

Laurent MERIC
Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. Vous avez raison.

Thérèse PICHON
C'est quand même un peu mesquin – une fois de plus je m'excuse mais c'est le terme – de limiter l'expression et puis d'avoir ce grand vide.

Michel BASELGA
En 6 ans Madame PICHON, j'ai eu 500 signes et il n'y a jamais eu de dérogation ou de modification. Vous savez quand on a la mémoire un peu étriquée et surtout oublieuse, je crois qu'il faut essayer de se rappeler.

Thérèse PICHON
Monsieur BASELGA, vous aviez 500 signes quand vous représentiez 10 % des Balmanais. En représentant 48 %, nous en avons 1 120. Donc, cela n'a quelque part rien à voir. C'était de la générosité pure et dure que de vous donner 10 % de la page quand vous représentiez 10 % des voix.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez, très bien. Nous avons entendu chacun, et chacun a pu s'exprimer sur avant et nous allons peut-être essayer de penser à après en essayant d'avancer dans ce débat et sur ce règlement intérieur qui ne doit pas forcément passionner tout le monde.
Je vous propose de passer à l'article 43bis : ajout de texte concernant un lien informatique vers le site de votre choix avec une adresse mail, un numéro de téléphone où vous joindre, etc. Le site internet de la ville n'a pas vocation à être un annuaire téléphonique. J'ai regardé ce qui se faisait dans les communes autour de nous et je n'ai vu cela dans aucune commune. Donc, le site internet aujourd'hui est tel qu'il est et tel qu'il était auparavant. Nous réfléchirons à une modernisation de ce site internet à terme. Il faudra évoquer tous ces sujets à ce moment là Madame PICHON.

Thérèse PICHON
Je vous invite quand même à compléter votre enquête car il y a des communes de Toulouse Métropole qui ont intégré ces données et si je me souviens bien, sur le site de la ville, il y avait les adresses mail de chacun des élus et les numéros de téléphone. La seule donnée qu'il y a c'est « 6 avenue François Mitterrand ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Que peut-on rajouter ? Les adresses mails ?

Thérèse PICHON
Les adresses mails et éventuellement le lien avec un site. Cela ne coûte rien Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, autant les adresses mails, nous les mettrons, autant les renvois sur des sites alors que vous êtes sur un site qui est le site d'une institution, je ne vous le garantis pas. La ville de Balma n'est pas un site partisan.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, nous avons tous une adresse mail Mairie de Balma. Ce n'est pas partisan. Vous-même vous avez l'adresse sur le site.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, c'est différent Monsieur MERIC. Je vous dis que sur l'adresse mail, je ne suis pas défavorable à ce qu'on la mette. Maintenant mettre un lien vers un site internet externe, je ne suis pas d'accord.
Nous ferons la demande et nous n'avons pas besoin de l'inscrire dans le règlement intérieur.
Je vous propose de le rajouter sans forcément l'inscrire dans le règlement intérieur.
Nous passons à l'article 43 ter que vous avez rajouté sur le droit à l'image.

Thérèse PICHON
C'est là aussi un rappel à la loi puisque nous sommes dans cette optique.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous sommes d'accord et nous intégrons l'amendement.
Sur le chapitre 11…

Thérèse PICHON
Au niveau de l'article 43, il y a une rédaction que nous souhaiterions voir modifiée avant d'être de suite considérés comme étant potentiellement des infractions, voir des délits. Vous l'avez complètement supprimé. Je n'ai pas eu le temps de regarder précisément.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Qui remplace la totalité de l'article 43 sur lequel vous nous proposiez de revenir.

Thérèse PICHON
Voilà, il n'y a plus d'article 43.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Voilà. Il est remplacé par les articles 61 et 62.

Thérèse PICHON
Donc, ça va bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur l'article 49, l'amendement qui est proposé concerne les invitations. C'est quelque chose qui n'y était pas et que nous avons rajouté.
« Dans un esprit républicain, le Maire s'engage à convier l'ensemble des élus du Conseil Municipal aux manifestations importantes de la vie de la collectivité. »
Vous avez souhaité que l'on rajoute « tous les élus sont invités de droit à participer à toutes les cérémonies, Commémorations et manifestations de la vie de la collectivité et reçoivent à cet effet une invitation ».
Je crois que vous recevez aujourd'hui des cartons d'invitations pour les manifestations les plus importantes.

Alain FILLOLA
Aucun.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous n'avez pas reçu le 18 juin, vous n'avez pas reçu les Fêtes de Balma, …

Thérèse PICHON
Si, les Fêtes de Balma, nous sommes deux élus à l'avoir reçu. Les autres, non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les invitations ont été faites par mail Madame PICHON.

Alain FILLOLA
Nous ne recevons pas de cartons d'invitation. Nous voyons passer des mails, pas tout le temps, et pas tous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, pour les cartons d'invitations, j'ai demandé aux services de ne pas forcément continuer à inviter systématiquement par courrier postal les personnalités aux commémorations parce que cela a un coût important et nous les envoyons systématiquement par mail. Donc, vous avez dû au moins recevoir toutes les informations par mail.

Laurent MERIC
Non, Monsieur le Maire, nous ne les avons pas reçues.

Alain FILLOLA
Il y a sur la commune des personnalités qui reçoivent des cartons d'invitations pour tel type de manifestation, et nous ne les recevons pas. Je pense que nous sommes des élus avec les mêmes droits que les élus de la majorité, et donc il me semble que la moindre des politesses serait que les élus de l'opposition comme ceux de la majorité soient systématiquement conviés aux manifestations organisées par la ville dès lors que la ville engage des dépenses, ne serait-ce que l'apéro ou que le pot, etc. Il faudrait que les élus soient invités systématiquement, comme elles l'étaient avant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai là un exemple de mail envoyé le 4 juillet, Monsieur FILLOLA, sur des matches de football. C'est une invitation que nous vous avons fait parvenir de la part du Cabinet. Il y a toutes les adresses mails et effectivement nous n'avons pas d'accusé de réception pour tous, mais vous faites tous partie de la liste de diffusion. Thérèse PICHON y est…

Thérèse PICHON
… pour le foot, oui…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… pas tous, pas tous. Vous n'avez pas tous répondu.

Thérèse PICHON
Nous l'avons eu. Ne testons pas un oubli par rapport au foot.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour les cartons d'invitation, les élus de la majorité les reçoivent par mail. A l'avenir, nous vous demandons de bien regarder vos mails.
Monsieur MERIC, je ne vous laisse pas penser que nous ne faisons pas les choses de façon républicaine. Sur les derniers discours que j'ai prononcés lors des commémorations, je tiens tout de même à vous faire remarquer que j'ai cité le Conseil Général qui était là. Le Conseil Général à l'époque ne citait jamais le Conseil Régional dont je fais partie. Je pense qu'en terme d'esprit républicain, je n'ai pas de leçons à recevoir et je n'accepte pas que l'on puisse laisser penser que vous seriez à l'écart des invitations, que l'on ferait en sortes que vous ne soyez pas là. Là-dessus, il se peut qu'il y ait des mails qui se perdent. Nous allons le faire regarder par le service communication qui est derrière moi, chargé d'envoyer les mails et les invitations. Il ne faut plus que cela se reproduise, mais une nouvelle fois, croyez bien que ce n'est pas une volonté. Je tiens quand même à rappeler que lorsque nous sommes arrivés au mois de mars, il y avait une liste d'invités de personnes qui étaient manifestement à toutes les manifestations. Cette liste, nous ne l'avons plus trouvée. Nous avons trouvé des Balmanais qui nous ont dit qu'ils étaient invités avant aux manifestations, nous ne recevons plus d'invitations, plus de mails, parce que le listing avait disparu. Nous essayons de remettre petit à petit en l'état et de reconstituer un fichier à partir des éléments qui nous viennent au jour le jour. Cela prend un peu de temps. Il y a des personnalités ici dans la salle qui ne recevaient plus les invitations. Nous les avons rajoutées aux fichiers. Nous essayons de retravailler les fichiers. Que voulez-vous ?

Christine BARBIER
Monsieur le Maire, s'il vous plait ? Nous ne demandons pas de cartons d'invitations. Simplement, je vous demande de croire que nous ne recevons pas les mails d'invitation aux manifestations si non, nous ne le dirions pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez, Madame BOURET le vérifiera dès demain matin.

Thérèse PICHON
Monsieur le Maire, je ne vous lirai pas les propos que vous avez tenus lors du débat sur le précédent règlement intérieur du Conseil Municipal…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Et je ne vous lirais pas les réponses…

Thérèse PICHON
… et je ne vous dirais pas combien vous trouviez que nous étions sévères, verrouillés et autre. Je crois que l'on n'a pas nécessairement apprécié.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PICHON, je découvrais le Conseil Municipal et la tenue des séances. Et donc, j'étais étonné effectivement. Mais pendant 6 ans, je m'y suis fait. Vous connaissez les règles du jeu, donc je suis étonné que vous les repreniez à votre propre compte. Écoutez, c'est ainsi. Je vous propose de passer aux voix l'intégralité du règlement intérieur tel que je vous l'ai proposé.
Chers collègues, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à la majorité avec 8 voix contre.**
  (Mr Alain FILLOLA, Mme Thérèse PICHON, Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Marcel GUIDERDONI, Mme Marie TANIS, Mr Jean-Pierre LORRE)
  Je vous remercie.

Nous passons au troisième point de l'ordre du jour et la parole est à Madame FLORENT.

3. Commissions Municipales « Environnement, développement durable et transports » et « Culture »: Désignation de Madame Corine RIBA en lieu et place de Madame Nicole TOURTEL

Valérie FLORENT
Merci Monsieur le Maire.
Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la constitution des commissions municipales par délibération en date du 12 mai 2014. Suite à la démission de Madame Nicole TOURTEL, il propose les modifications suivantes :

- Commission « **Environnement, développement durable et transports** » :
  Madame Corinne RIBA remplace Madame Nicole TOURTEL.
- Commission « **Culture** » :
  Madame Corinne RIBA remplace Madame Nicole TOURTEL.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez compris que l'on évite un nouveau vote sur la composition des commissions, et je vous propose donc de faire un remplacement de nom à nom entre Madame TOURTEL et Madame RIBA.
Avez-vous des remarques chers collègues ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à la majorité avec 8 abstentions.**
  (Mr Alain FILLOLA, Mme Thérèse PICHON, Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Marcel GUIDERDONI, Mme Marie TANIS, Mr Jean-Pierre LORRE)
  Je vous remercie.

Nous proposons la modification d'un délégué à la commission territoriale de Toulouse Sud du S.D.E.H.G. et Monsieur AMINE-MOTILVA nous présente la délibération.

4. Commission territoriale de Toulouse Sud du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) – modification d'un délégué : Monsieur Michel BASELGA remplace Madame Fabienne DARBIN-LANGE

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Merci Monsieur le Maire. En effet, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 juin 2014, il a été procédé à la désignation de deux délégués titulaires représentant la commune de Balma au sein de la commission territoriale de Toulouse Sud du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG). Par la présente délibération, il propose de remplacer Madame Fabienne DARBIN-LANGE par Monsieur Michel BASELGA.
Par conséquent, les deux délégués titulaires représentant la commune de Balma au sein de la commission territoriale de Toulouse Sud du SDEHG sont désormais Fabien LEMAGNER et Michel BASELGA.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à la majorité avec 8 abstentions.**
  (Mr Alain FILLOLA, Mme Thérèse PICHON, Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Marcel GUIDERDONI, Mme Marie TANIS, Mr Jean-Pierre LORRE)
  Je vous remercie.

La parole est à Monsieur POIRIER pour le prochain point.

5. Recueil des avis par le Comité Technique (CT) des représentants du collège employeur et du collège des représentants des salariés

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici du fonctionnement du Comité Technique (CT) des représentants du collège employeur et employés. Je rappelle la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et vu le décret n° 65-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
Monsieur le Maire informe que l'avis des représentants du collège employeurs sera désormais recueilli par le CT.
Ainsi, l'avis du CT sera rendu après avoir recueilli d'une part l'avis du collège des représentants de la collectivité et d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.
Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.
Il est rappelé que la ville de Balma dispose d'un CT commun (mairie et CCAS), et le maintien du paritarisme (parité représentants élus et représentants du personnel au sein du CT).

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci bien.

Alain FILLOLA
Juste des précisions pour que comprenions bien. Nous parlons bien de ce que nous appelions le comité technique paritaire constitué de représentants d'élus et de représentants du personnel. Il s'agit bien de cela. Vous nous dîtes que c'est une modification par rapport au fonctionnement antérieur du CTP ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je crois que dans les délibérations précédentes que nous avions prises, les élus n'avaient pas droit au vote. Il fallait le mentionner dans la délibération. Cela n'avait pas été fait donc, nous proposons ici de prendre une délibération pour le spécifier pour que les élus aient droit au vote.

Alain FILLOLA
Mais les élus ont toujours voté au sein du CTP.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Aujourd'hui, Monsieur FILLOLA, il faut le spécifier dans une délibération.

Alain FILLOLA
D'accord. Mais cela ne change pas le fonctionnement ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. On nous a demandé de régulariser avec une délibération. Cela ne change rien au fonctionnement.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Madame DUTERNE présente la délibération suivante.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

6. Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé) pour l'année scolaire 2013/2014

Florence DUTERNE
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention, la plus élevée possible, pour le fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé qui intervient sur les écoles maternelles et élémentaires de Balma pour l'année scolaire 2013/2014. Le RASED de Balma est composé d'une enseignante spécialisée et d'une psychologue scolaire qui interviennent sur les trois groupes scolaires de Balma et les écoles de L'Union, Saint-Jean, Flourens, Rouffiac-Tolosan et Mons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Avez-vous des questions ? Madame PICHON.

Thérèse PICHON
Précédemment, cette délibération qui revient chaque année, était l'occasion de faire un petit point sur le fonctionnement de ce RASED car c'est une chose importante auprès des enfants de nos écoles. Et c'est vrai que l'on aurait trouvé intéressant et cela aurait justifié encore plus cette demande de subvention de bien savoir comment les choses finalement se passent sur Balma et comment ce RASED est amené à intervenir sur un plan statistique et qualitatif.

Sophie LAMANT
Madame PICHON, je vais répondre. C'est Madame Mina CALVET qui fait ces évaluations. Je peux vous dire ce qui s'est passé sur les 4 groupes scolaires cette année :

- Bilan psychologiques :
  - sur Gaston Bonheur en élémentaire, il y a eu 4 bilans psychologiques,
  - sur Marie Laurencin en élémentaire, il y a eu 4 bilans psychologiques,

- sur Marie Laurencin en maternelle, il y a eu 1 bilan psychologique,
- sur Saint Exupéry en élémentaire, il y a eu 1 bilan psychologique,

- Suivis psychologiques :
- 7 suivis psychologiques sur Gaston Bonheur,
- 1 suivi psychologique en élémentaire sur Marie Laurencin
- 1 suivi psychologique sur Saint-Exupéry.

Pour information, Mons et Rouffiac-Tolosan font également partie de son territoire.

Ensuite, les équipes éducatives ont bien fonctionné comme à leur habitude et c'est vrai que Me Mina CALVET est une très bonne maîtresse E, et il est nécessaire de la garder sur le secteur, même s'il n'y a pas énormément d'enfants ; c'est vraiment nécessaire et nous ferons en sorte qu'elle soit toujours là même si son étendue s'élargit un petit peu.

Thérèse PICHON
Je suis tout à fait d'accord avec vous pour reconnaître la très grande qualité du travail mené par les intervenants du Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté. Une inquiétude tout de même par rapport au nouveau groupe scolaire. Davantage d'enfants, comme dans les autres communes sans doute aussi ; et donc comment s'adapte-t-il par rapport à l'évolution de la population sur Balma mais aussi sur les autres communes ; car ce qu'elles font ailleurs, elles ne le font pas sur Balma.

Sophie LAMANT
Madame CLANET, la psychologue, a son bureau sur le nouveau groupe scolaire Cabanis et elle va tourner sur les 4 groupes scolaires. Pour l'instant, cela se déroule très bien et nous essaierons de maintenir ces deux personnes absolument sur ce territoire.

Thérèse PICHON
Donc, pas plus de moyens avec des effectifs croissants ?

Sophie LAMANT
Non, mais cela ne dépend pas que de nous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est quelque chose qui va au-delà de la simple ville de Balma. Je me souviens il y a quelques années où les RASED étaient menacés et où à votre initiative, il y avait eu un vote à l'unanimité au Conseil Municipal pour se prononcer pour le maintien du RASED. Nous y sommes attachés et je les ai rencontrés il y a peu de temps. D'ailleurs, le fait d'intégrer un nouveau groupe scolaire ne les inquiète pas outre mesure et je pense qu'elles vont arriver à faire du travail qualitatif. Nous leur faisons confiance. Si jamais, il y avait un message de détresse ou de détérioration de la qualité du service rendu, nous saisirions bien sur les instances compétentes pour la mise en place des RASED.

Thérèse PICHON
Merci Monsieur le Maire, merci Madame LAMANT.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avec plaisir. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie. Madame ADDI-DUPUY a la parole pour le point 7.

7. Renouvellement de la convention pour le versement de la Prestation de Service «Relais Assistantes Maternelles» (RAM) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne et la commune de Balma

Myriam ADDI-DUPUY
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 22 octobre 1997, une convention permettant de recevoir une prestation de service pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) a été signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne et la commune de Balma, renouvelable tous les 4 ans.
Il précise que la dernière convention est arrivée à terme le 31 décembre 2013 et que la commission d'action sociale de la CAF s'est prononcée favorablement pour le renouvellement de celle-ci du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.
Il propose par conséquent au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, Madame PICHON ?

Thérèse PICHON
Là aussi, c'est un travail qui aurait du se mener en commission mais où nous n'avons pas pu être représentés, c'est vrai que le Relais assistante maternelle est une structure qui permet à toutes les assistantes maternelles de pouvoir bénéficier de ce soutien important et de cette médiation par rapport aux parents, cela permet aussi aux enfants qui sont gardés par les assistantes maternelles privées de pouvoir se retrouver. C'est un effort de socialisation qui est très important. Ce qui m'inquiète dans cette convention, c'est qu'il n'est absolument pas évoqué l'évolution de la commune. Il est clair qu'aujourd'hui nous sommes dans une phase où la population croît, le nombre d'enfants, et des petits en particulier. Madame LAMANT, vous me le confirmerez sans doute, c'est très significatif en terme d'augmentation. Donc comment le RAM va-t-il pourvoir donc répondre à cette demande croissante et comment cette convention prévue jusqu'en 2017 prend en compte ce point ?

Sophie LAMANT
Justement Madame PICHON, nous sommes en train de faire un diagnostic du territoire et du coup nous allons prendre en compte dans le dossier que nous sommes en train de monter avec tous les arrivants. Il y a effectivement beaucoup de jeunes enfants au vu des listes d'attente pour la crèche. Mais le nombre d'assistantes maternelles aussi grandit. Nous avons beaucoup de demandes et donc, c'est très bien. Je suis heureuse de cette augmentation pour pouvoir satisfaire le plus grand nombre de demandes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le diagnostic est en cours en espérant, lorsque nous l'obtiendrons, de réadapter éventuellement les efforts de la CAF qui est partie prenante de ce diagnostic. Il y a 86 assistantes maternelles conventionnées, 70 d'entre elles utilisent ces relais d'assistantes maternelles. Cela représente 186 enfants.
C'est quelque chose qui fonctionne bien mais cela a un coût de près de 35 000 € pour la commune une fois que l'on a déduit les aides de la CAF. Ceci étant, c'est une structure qu'il faut continuer à développer et à encourager et nous espérons bien que le diagnostic en cours nous permettra d'augmenter le nombre d'agréments pour ces assistantes maternelles et notamment pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles.

Thérèse PICHON
Si vous le permettez, je découvre qu'il y a donc un diagnostic en cours. Pouvez-vous nous indiquer le périmètre de ce diagnostic, dans quel délai il va être réalisé, s'il est fait en interne, s'il est confié à un cabinet ?

Sophie LAMANT
Nous faisons un diagnostic du territoire en interne avec Madame LACOURT qui s'occupe de la CAF.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Notre interlocuteur de la CAF et les services de la Cohésion, Madame BOURRIERES, effectuent ce diagnostic. Il y a déjà eu une réunion importante. Nous sommes au début de la mise en place de ce diagnostic.

Sophie LAMANT
En fait, nous travaillons également avec Monsieur BEGOU, qui avait fait le diagnostic avec vous pour le PEDT. Donc, nous refaisons un diagnostic de territoire puisque beaucoup de choses évoluent ainsi que les subventions. Cela vient juste de commencer en début de semaine.

Thérèse PICHON
C'est dans le cadre du PEDT. Ce n'est ni spécialement cohésion sociale ni spécialement petite enfance, et c'est donc dans ce cadre là.

Sophie LAMANT
Voilà. Le PEDT est une très bonne chose faite, et nous allons nous en servir de base suivant l'évolution que la ville prendra par la suite. Je reconnais que c'est très bien.

Thérèse PICHON
Je vous remercie et j'en prends acte. Nous aimerions pouvoir être associés à ce travail qui, je crois, de toutes les manières nous fédère.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Après Madame PICHON, vous avez remarqué que c'est un travail qui se fait avec l'élu du domaine compétent et du personnel de la CAF, qui sont des techniciens spécialistes avec les services de la ville. Nous n'avons pas forcément pour des diagnostics comme cela vocation à intégrer systématiquement un élu de l'opposition puisque tous les élus de la commission y compris ceux de la majorité ne sont pas forcément intégrés à ce travail, à ce diagnostic. Ceci dit, après, que vous ayez connaissance du diagnostic et de ce qu'il préconise, il n'y a aucun inconvénient à cela. Il sera présenté en commission.

Sophie LAMANT
Nous n'en n'avons même pas parlé à la dernière commission où Madame TANIS n'avait pas pu venir car nous ne connaissions pas encore la date que nous a donnée Monsieur BEGOU cette semaine.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous mettons aux voix la délibération sur le relais des assistantes maternelles.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Le point 8 est présenté par Monsieur CAPELLI.

8. Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien entre Toulouse Métropole, les villes de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Cugnaux, Saint-Orens de Gameville, Seilh, Villeneuve-Tolosane

Jean-Jacques CAPELLI
Merci Monsieur le Maire. Cette proposition s'inscrit dans notre volonté de réduire au maximum les charges de fonctionnement et d'obtenir les meilleurs prix d'achat dans l'intérêt de la collectivité.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Toulouse Métropole, les villes de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Cugnaux, Saint-Orens de Gameville, Seilh, Villeneuve-Tolosane ont décidé en commun de procéder ensemble à l'achat de produits d'entretien. Ce sont les désinfectants, les produits pour le lavage des cuisine, des salles, les brosseries, etc.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de faciliter en même temps l'exécution des marchés – parce que vous l'avez compris, si nous achetons de manière plus globale et de manière plus importante, nous aurons des prix plus faibles et cela évitera à chaque commune de faire des appels d'offres et de perdre du temps puisqu'il n'y aura qu'une seule unité fera ces affaires - par les services mutualisés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.
Cela représente pour la commue de Balma un budget de l'ordre de 60 000 € à 70 000 €.
Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités et établissements publics.
Nous garderons l'autonomie de notre consommation et de nos achats. Nous vous proposons donc d'approuver la convention portant création de groupement de commandes en vue de l'achat de produits d'entretien, dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics et d'approuver la désignation de Toulouse Métropole comme coordonnateur du groupement de commandes. La commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution du marché, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Un dossier important avec plusieurs avenants, et Monsieur BASELGA présente le dossier.

CADRE ET QUALITE DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

9. ZAC de BALMA-Gramont : construction du groupe scolaire José Cabanis - 14 classes : avenant n°1 aux marchés de travaux passés pour les lots n° 2-4-7-9-12, avenants n°2 aux marchés de travaux passés pour les lots 5-10A-11, avenant n°3 au marché de travaux passé pour le lot n°6 et avenant n°4 au marché de travaux passé pour le lot n°3

Michel BASELGA
Merci Monsieur le Maire. Je vais vous faire grâce de toutes les petites différences car le tableau est très important mais je vais vous donner l'essentiel en ce qui concerne toutes ces plus ou moins values sur une dizaine d'avenants sur l'ensemble du groupe scolaire José Cabanis.
En préambule, en ce qui concerne l'architecte, qui a été remarquable, puisqu'elle a très bien tenu les entreprises et cela nous a permis d'avoir une bonne réalisation, et surtout des prix compétitifs qui n'ont pas débordé le cadre de ceux qui avaient été prévus à quelques pourcentages près que je vous citerai à la fin.
Dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire José Cabanis qui ont fait donné lieu à la passation de marchés de travaux passés avec les sociétés suivantes :

- ETANCHEITE MIDI-PYRENEES pour le lot n° 2 (Couverture - Étanchéité),
- SCAN pour le lot n° 3 (Menuiseries extérieures, serrurerie),
- LES BRIQUETEURS REUNIS pour le lot n° 4 (ITE – Parements briques),
- GENICLIM pour le lot 5 (Chauffage – ventilation - plomberie),
- CEDES pour le lot n° 6 (Électricité – CFO – CFA),
- BONNET THIRODE pour le lot n° 7 (Équipements de cuisine),
- ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE pour le lot n° 9 (Cloisons – Doublages – Plafonds),
- SYLVEA pour le lot n° 10A (Façades bois – Clôtures bois),
- EXPERT PEINTURE pour le lot n° 11 (Revêtements sols et murs – Peintures),
- CARO TP pour le lot n° 12 (V.R.D. – Espaces verts).

N° LOT	Société	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant du marché en € H.T.
2	ETANCHEITE MIDI-PYRENEES	+ 414.83	348 527.61
3	SCAN	- 13 922.00	806 612.04
4	LES BRIQUETEURS REUNIS	- 5 674.50	141 303.30
5	GENICLIM	+ 573.00	448 935.00
6	CEDES	+ 1 406.00	251 698.01
7	BONNET THIRODE	+ 875.00	193 375.00
9	ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE	+ 2 432.58	180 842.89
10A	SYLVEA	+ 3 312.14	164 567.03
11	EXPERT PEINTURE (la plus value et la moins value donnent 0 et bien entendu le total ne change pas) après l'avenant n°1 qui était passé dans un précédent Conseil Municipal)	0.00	280 812.90
12	CARO TP	- 13 693.90	365 848.36

Cela fait sur le total une moins-value de - 24 276.85 €. Cela ramène le tout à une plus value totale globale de tous les travaux à une augmentation de 0.32 %, ce qui est une excellente chose.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Voilà donc, travaux achevés. Nous en reparlerons tout à l'heure dans les délibérations suivantes. C'est un beau bâtiment. Tout le monde a pu le constater. Les élus de l'opposition avec les anciens membres de la commission qui ont travaillé avec la précédente majorité sur ce dossier ont été conviés à visiter avec moi ce nouveau groupe scolaire. C'est une belle réussite avec une belle architecture. Et les enfants ont beaucoup de plaisir à l'utiliser. Chers collègues, avez-vous des questions ou des remarques ?
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Monsieur GODARD présente la prochaine délibération.

10. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) : travaux de rénovation de l'éclairage public boulevard As Cambiots

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire. Suite à la demande de la commune de Balma du 26 février 2013 concernant la rénovation de l'éclairage public boulevard As Cambiots, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération. Les travaux consistent en :

- Dépose des appareils vétustes existants,
- Réalisation d'un nouveau réseau d'éclairage public souterrain de 350 m de long en conducteur U 1000 Ro2v et cablette de terre en fonds de fouille,
- Fourniture et pose de 20 ensembles routier équipés de lampes cosmo white 140 W permettant d'éclairer la voie et les voies mixtes.

Le coût de ce projet est estimé à 113 438 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune, la contribution de la commune est estimée à 47 624 €.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-projet Sommaire pour les travaux d'éclairage public du boulevard As Cambiots ; d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ; de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 47 624 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GODARD. Avez-vous des questions ? Je propose de mettre aux voix la délibération.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

La parole est à Monsieur LA ROCCA.

11. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Travaux d'amélioration de l'éclairage des courts de tennis 1 et 2

Stephan LA ROCCA
Suite à la demande de la commune du 22 novembre 2013 concernant l'amélioration de l'éclairage des courts de tennis 1 et 2, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération. Les travaux consistent en :

- la modification de l'armoire de commande existante ainsi que la dépose de seize projecteurs existants,
- la construction d'un réseau souterrain de quatre-vingt mètres de longueur en conducteur U1000RO2V 5G10 mm² adapté aux nouvelles puissances installées,
- la fourniture et pose sur les mâts existants de dix-huit projecteurs haut rendement équipés de lampes 1000W iodure métallique.

Le coût de ce projet est estimé à 78 375 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune, la contribution de la commune est estimée à 38 016 €.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-projet Sommaire pour les travaux d'éclairage des courts de tennis 1 et 2 ; d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ; de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 38 016 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur LA ROCCA. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix la délibération.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.
Madame BATUT présente la prochaine délibération.

12. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Travaux de création d'un éclairage pour le cheminement piétonnier bordé par la clôture de la Gendarmerie

Marguerite BATUT
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 22 novembre 2013 concernant la création d'un éclairage pour le cheminement piétonnier bordé par la clôture de la Gendarmerie, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération. Les travaux consistent en la réalisation d'un réseau d'éclairage public de 130 m de long sous espace vert en conducteur U1000 Ro2V et cablette de terre cuivre et la fourniture et la pose de 4 ensembles de 5 m de hauteur équipés d'appareils à Led 35 W. Ral au choix.
Le coût de ce projet est estimé à 18 150 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune, la contribution de la commune est estimée à 7 004 €.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-projet Sommaire des travaux pour les travaux d'éclairage public cheminement piétonnier bordé par la clôture de la Gendarmerie ; d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ; de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 7 004 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame BATUT. Avez-vous des questions, des remarques ? Je mets au vote la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Monsieur VERNEY présente la prochaine délibération, s'il vous plait.

GESTION ET ECONOMIES BUDGETAIRES, FINANCES, VIE ECONOMIQUE

13. Affectation des résultats 2013

Marc VERNEY
Merci Monsieur le Maire. Au mois de juin, nous avions présenté le compte administratif 2013, et je vous avais dit que se poserait la question au mois de septembre ou d'octobre de l'affectation des résultats. Je reviens sur l'excédent de fonctionnement qu'avait fait ressortir le compte administratif 2013. Nous avions un excédent de fonctionnement de 1 698 606 €. Mais nous avions un déficit d'investissement de 1 211 335 €. Comme en parallèle, nous avions des restes à réaliser en dépenses et en recettes qui généraient un excédent de RAR (restes à réaliser) de 82 000 €, nous allons donc affecter l'excédent de fonctionnement dans un premier temps pour couvrir le déficit d'investissement à hauteur de 1 128 382 €. Nous allons inscrire au compte 1068 le véritable excédent de l'année 2013 qui s'élève à 570 224 € que nous allons affecter en totalité à la section de fonctionnement. C'est ce que nous verrons tout à l'heure dans la décision modificative que nous allons vous présenter dans la délibération suivante.
Donc, Monsieur le Maire propose d'inscrire 1 128 382 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement et 570 224 € à la section de fonctionnement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY. Avez-vous des questions ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Monsieur VERNEY, le véritable excédent de fonctionnement est de 1 700 000 €. C'est le résultat du fonctionnement que nous avons vu lors du compte administratif. Ce n'est pas 570 000 €. Effectivement, il permet de couvrir très largement ce qui est nécessaire de couvrir pour la section d'investissement c'est-à-dire 1 200 000 €. Je tiens à noter et à redire ici la bonne tenue du compte administratif 2013. 570 000 € est donc la somme qu'il reste à reporter. Sans anticiper sur les prochaines délibérations, nous allons voir ce que vous faîtes ensuite en terme de décision modificative et donc j'aurai l'occasion de m'exprimer plus globalement sur le report en section de fonctionnement et je regrette que vous ne reportiez rien en section d'investissement puisque vous allez le faire par la suite. J'aurais donc l'occasion d'y revenir par la suite, mais pour cette raison nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien, Je la mets donc aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à la majorité avec 8 abstentions.**
  (Mr Alain FILLOLA, Mme Thérèse PICHON, Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Marcel GUIDERDONI, Mme Marie TANIS, Mr Jean-Pierre LORRE)
  Je vous remercie.

Monsieur VERNEY, je vous laisse la parole.

14. Révision de l'autorisation de programme : construction du groupe scolaire José Cabanis

Marc VERNEY
Vous savez que lorsque vous avez un investissement important qui s'étale sur plusieurs exercices, nous avons l'habitude et le code nous le permet, de l'inscrire sous forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement. C'était le cas pour le cœur de ville où nous avions modifié l'autorisation de programme deux conseils municipaux plus tôt. Je vous propose de modifier le crédit de paiement de l'autre programme important que nous avons dans notre budget, qui est le groupe scolaire José Cabanis. L'autorisation de programme fait 9 400 000 € TTC. Donc la totalité du programme va rester à cette somme. En revanche, nous allons modifier les écritures entre les années 2014 et 2015. Nous avions prévu 5 200 000 € en 2014. Et en fait, le programme a été plus vite que prévu. Et donc, cela nous permet d'inscrire en 2014 la somme de 6 250 000 €, somme que l'on va être amenés à mettre dans la décision modificative. Et inversement, en 2015, nous avions prévu 1 905 000 €, c'est-à-dire le reste du programme, qui lui, va diminuer d'autant, et passera donc à 855 580 €.
Je vous propose d'inscrire dans la décision modificative de tout à l'heure un complément sur le crédit de paiement du groupe scolaire de 1 050 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Parfait, merci.

Laurent MERIC
Simplement pour vous signifier votre accord, le programme étant allé aussi vite que cela était prévu. Tant mieux. Il faut donc adapter le crédit de paiement. C'est ce que vous faîtes et c'est très bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Je soumets à vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.
Monsieur VERNEY garde la parole.

15. Décision modificative n°2 – Budget de la Ville 2014

Marc VERNEY
Une décision modificative est une modification du budget que nous allons mettre en place. Il s'agit de la deuxième. Vous savez que le budget est systématiquement équilibré, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Donc, les deux sections sont équilibrées bien évidemment. Nous allons donc inscrire une décision modificative qui elle aussi bien évidemment va être équilibrée et va venir s'agréger au budget primitif au préalable.
Concernant la section de fonctionnement, et plus précisément les recettes, nous allons inscrire les 570 224 € dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous allons les inscrire en recettes, et de la même manière, nous allons inscrire une recette de 197 520 € qui correspond à des remboursements d'assurance. Deux projets ont généré un remboursement d'assurance : le premier à hauteur de 192 000 € concerne le Club House du BORC avec les travaux qui vont s'inscrire en face bien évidemment et le deuxième à hauteur de 5 520 € concernant un remboursement d'un petit sinistre pour le cimetière avec également les travaux que nous aurons en face.
Le cumul des recettes de cette décision modificative s'élève donc à 767 544 €.

Concernant les dépenses, je crois qu'il faut féliciter l'ensemble des élus référents mais surtout des employés qui ont contribué à faire un énorme effort de réduction. Nous en avions parlé lors d'un précédent Conseil Municipal, les finances ne nous laissent pas envisager des prévisions très favorables. Nous savons ce qu'il en est des dotations globales et des recettes futures de nos finances publiques. Donc, d'ores et déjà nous anticipons et nous essayons de regarder toutes les réductions possibles. Nous avons réalisé une économie de 154 784 € dans les charges à caractère général. Je ne vais pas vous les détailler car elles sont constituées d'un très grand nombre de postes, et vraiment il faut féliciter tous les services qui ont tous fait l'effort de nous prouver qu'il est possible quand on le

souhaite vraiment, et quand on en a la nécessité de faire un effort sur nos dépenses. Cela dit, bien que l'on ait fait une réduction de 154 000 €, nous avons une économie, puisque l'on va réduire l'autorisation de crédit du chapitre 11, charges à caractère général, uniquement de 90 991 €, parce qu'hélas, nous devrons inscrire à notre budget un certain nombre d'opérations qui n'avaient pas été budgétées. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a 28 000 € correspondant au fonctionnement du Bébébiz sur deux mois, 5 923 € de confection de repas au restaurant scolaire José Cabanis, 11 564 € de prestataire de livraison de repas jusqu'au 31 décembre – ce n'était pas prévu au budget, il a donc fallu le faire – il y a 1 150 € d'analyse vétérinaire, dératisation, traitement de graines, etc. Il y a 6 520 € du sinistre du cimetière pour lequel il a fallu faire les travaux. Il y a la maintenance de l'ascenseur de l'école José Cabanis. Il y a un budget de 8 000 € pour les annonces de marchés publics que nous sommes en train de lancer. Ceci amène une réduction des charges à caractère général de 90 991 €.
De même au chapitre 014, nous avons une réduction de 80 000 € liée au fait que nous n'aurons pas les pénalités pour manque de logements sociaux. Vous savez que lorsque nous n'atteignons pas le pourcentage de logements sociaux, nous avons, une pénalité au titre de la loi SRU. Il était budgété 80 000 €. Avec les précisions qui sont arrivées, nous allons effacer ces 80 000 €.
Vous m'aviez posé une question d'ailleurs Monsieur MERIC. Notre pourcentage de logements sociaux aujourd'hui est 17.84 %.
Nous avons ensuite au chapitre 65, autres charges de gestion courante, une économie de 25 000 €. C'est la réduction des indemnités des élus. Je remercie l'ensemble de mes collègues qui ont fait l'effort de participer à cette économie générale qui génère une économie de 180 000 € sur un budget que nous n'avions pas constitué sur 6 mois. Cela montre un gros effort de l'ensemble de l'équipe au service de l'intérêt général.
Nous avons en revanche une charge financière supplémentaire de 9 500 € qui correspond aux intérêts des emprunts qui ont été lancés en début d'année par l'équipe précédente. Nous verrons ensuite qu'au budget d'investissement, nous aurons la part de capital. Vous vous souvenez que les annuités se séparent en intérêts sur le budget de fonctionnement et en capital sur le budget d'investissement. Les 9 500 € en capital sur le budget d'investissement concernent les intérêts des 2 500 000 € empruntés au début de l'année. Nous avons inscrit 150 000 € de dépenses imprévues. C'est pour se permettre d'avoir une souplesse et faire face à un sinistre assez rapidement. Nous n'avions pas de chapitre prévu aux dépenses imprévues, donc nous allons inscrire 150 000 €. Bien évidemment, l'ambition est de ne pas y toucher.
Nous nous retrouvons avec plus de recettes que de dépenses, ce qui est quand même le point particulier de cette décision modificative. Nous allons virer à la section d'investissement la somme de 804 235 €. Ceci va permettre de participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Je vous propose de regarder la section d'investissement.
On va donc inscrire un emprunt supplémentaire de 593 375 €. Nous avons l'excédent de fonctionnement. Vous avez vu tout à l'heure que pour l'excédent de l'année dernière du compte administratif, il a fallu en affecter une partie. Je vous parlais du compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de l'année précédente, c'est cette somme de 1 128 382 €. Nous nous retrouvons avec en recette le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 804 235 € et les restes à réaliser de l'année dernière. Donc, le total de recettes d'investissement de cette décision modificative s'élève à 3 672 585 €. S'agissant des dépenses, nous avons une immobilisation incorporelle à hauteur de 30 500 € qui concerne les logiciels finances plus l'installation d'un nouveau serveur, plus une étude pour la climatisation de l'hôtel de ville. Nous avons inscrit également au chapitre 21, immobilisations corporelles, la somme de 25 000 € qui correspond à l'extension de l'hôtel de ville et au centre social Vidailhan avec des stores, une bonde d'arrosage du stade et un certain nombre de kakémonos, les emblèmes de la république au dessus des écoles. Cela rentre dans ces immobilisations corporelles.
Nous avons des immobilisations en cours à hauteur de 1 242 000 €. Cela correspond à deux choses. Le cumul des 1 050 000 € que l'on a vu tout à l'heure dans le crédit de paiement du groupe scolaire José Cabanis plus 192 000 € qui constituent la reconstitution du club house du BORC.
Ensuite, nous avons la part de remboursement de l'emprunt dont je vous ai parlé dans le budget de fonctionnement tout à l'heure avec l'intérêt. Voici la part de capital de l'emprunt pour 2014 qui s'élève à 99 150 €. Il y a le déficit reporté de l'année dernière avec 1 211 000 € et les restes à réaliser pour un total de 3 672 585 €.
Je vous présente mes excuses pour vous avoir asséné beaucoup de chiffres en cette fin de journée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY pour cette présentation très importante et complète. Donc, vous avez vu que nous devons faire face à des dépenses qui n'étaient pas budgétées notamment pour la mise en activité du groupe scolaire José Cabanis pour l'essentiel. Je veux m'associer aux remerciements de Marc VERNEY, d'abord envers les élus qui ont travaillé avec les services et naturellement envers les services qui ont appliqué scrupuleusement depuis 6 mois un message très important qui était de dire « notre collectivité vit au dessus de ses moyens et donc il faut engager dès à présent, et ne pas attendre 2015, des économies importantes. » Nous pouvons toujours discuter sur les 150 000 €. Néanmoins, nous sommes aux responsabilités depuis 6 mois, il a fallu prendre deux ou trois mois pour voir comment fonctionne la collectivité. Je dirais que ces 150 000 € sont plus sur trois mois d'exercice que sur les trois mois précédents et c'est donc considérable. Je crois que si l'État avait montré qu'il était capable lors de nouvelles élections quelle que soit la majorité de faire immédiatement des économies, nous ne serions pas dans l'état où nous sommes aujourd'hui. Nous sommes très exigeants envers les agents mais je crois qu'aujourd'hui ce résultat qui est atteint collectivement grâce au travail de l'équipe municipale et des agents de la ville est de bonne augure pour les mois et années à venir parce qu'il faudra accélérer encore plus fort. Après sur les exercices effectivement, vous avez noté un certain nombre de sinistres. Le BORC a eu ses locaux dévastés par un incendie, un petit sinistre au cimetière avec un pilier qui s'est affaissé. Ceci étant, j'ouvre le débat et je donne la parole aux élus qui le souhaitent. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Alain FILLOLA
Monsieur le Maire, je laisserai à Laurent MERIC le soin de porter la voix de l'opposition sur l'analyse de ces tableaux qui viennent de nous être présentés.
Je me permets de rebondir sur les propos que vous avez tenus. J'interviendrais sur le dernier lorsque vous dîtes : « si l'État avait été capable de réduire le train des dépenses ». C'est vrai que le Gouvernement issu des élections en 2012 s'est trouvé dans une situation qu'un des premiers Ministre antérieur, je crois François FILLON, avait identifié très bien en disant « la France est en faillite ». C'est vrai que le gouvernement a trouvé un pays en quasi-faillite. Et c'est vrai que le gouvernement a très vite fait savoir, et nous l'avions su dès 2012, que les collectivités territoriales seraient appelées à participer à cet effort national de redressement des comptes de la Nation. C'est ce que j'ai engagé dès fin 2012 et dès le budget primitif 2013, avec l'ensemble des services et avec le Directeur Général des services de l'époque. Nous avons commencé à réduire et nous étions partis sur une estimation basse de la baisse des dotations de l'État et de la baisse des subventions du Conseil Général. Nous nous sommes trouvés confrontés à ce problème comme le sont et l'ont été toutes les collectivités territoriales. Je voudrais ici vous dire combien je suis ravi que cet effort soit poursuivi et qu'il porte ses fruits. Nous l'avons initié et je vous invite à retrouver sur le site de la Mairie les comptes-rendus des conseils municipaux de l'époque. J'étais intervenu au mois de juin de 2013, je crois, sur ce sujet et je crois qu'il faut que nous nous félicitions de l'effort fait par notre collectivité et par l'ensemble de nos services pour réduire nos dépenses parce que l'on ne peut pas faire autrement. Cela ne veut pas dire pour autant que notre collectivité vivait au dessus de ses moyens. C'est extrêmement péjoratif de dire cela. La preuve en est les comptes administratifs de toutes les années écoulées qui font apparaître des excédents budgétaires particulièrement significatifs pour une ville comme la nôtre. Simplement la ville de Balma, comme la Ville de Toulouse, comme la Métropole Toulousaine, comme toutes les villes et les collectivités de France et de Navarre sont soumises à des restrictions budgétaires extrêmement importantes qui pèsent et qui amènent à faire des choix. Après, il y a un débat sur la nature des choix faits. Ce débat viendra en temps voulu. Enfin, excusez-moi, c'est presque blessant, mais vous faîtes apparaître des dépenses non prévues. Je me permets de vous rappeler que la mécanique budgétaire comporte deux phases avec d'abord un budget primitif, puis ensuite des décisions modificatives dès que l'on connait les résultats du compte administratif, qui permet de mettre en place des financements qui sont apparus nécessaires au fil de l'année en cours. Par exemple, pour l'alimentation du groupe scolaire Cabanis, nous ne pouvions pas en février estimer ce que cela représentait puisque nous ne savions pas si nous ouvririons. Nous nous étions fixé comme cible d'ouvrir le groupe scolaire Cabanis en septembre de cette année mais il y avait quand même des incertitudes. Nous avons donc renvoyé à la décision modificative l'estimation. En outre, nous ne connaissions pas les effectifs. Et c'est la raison pour laquelle ce que vous appelez les dépenses non prévues, qui pourraient laisser penser une certaine désinvolture dans le traitement des budgets, vous le savez bien Monsieur VERNEY, il n'y avait pas de désinvolture dans le traitement des budgets. Simplement, nous mettions une rubrique « dépenses imprévues », dans laquelle nous piochions. Puis, nous corrigions à la Décision Modificative, nous corrigions, tel que vous le faites là, et nous amenons les budgets

nécessaires si les excédents sont là. Mais nous savions que le compte administratif de notre commune présentait un caractère particulièrement favorable. Voilà ce que je voulais dire simplement pour corriger un peu. Ne le prenez pas mal, mais simplement, je ne peux laisser dire que la ville de Balma vivait au dessus de ses moyens et que la gestion des dépenses n'était pas prévue, etc, etc… car c'est un peu blessant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Allez, nous vous répondrons tout à l'heure. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Je voudrais revenir effectivement sur un certain nombre de points qui ont été cités. D'abord sur l'atténuation des produits, effectivement, vous réalisez une économie substantielle de 80 000 € qui correspond au non-paiement de la pénalité de la loi SRU. Vous l'avez dit Monsieur VERNEY. Pour autant, la ville de Balma qui a un taux de logements sociaux de près de 18 % qui est un des meilleurs taux de la Métropole Toulousaine n'est pas encore aux 20 %. C'est pour cela que nous avions prévu cette pénalité au titre de la loi SRU. Il faut préciser qu'un certain nombre d'investissements pour du logement social ont été réalisés sur les fonds de la commune et que ces investissements viennent se déduire de cette pénalité. Nous ne sommes pas sans pénalité. Nous avons une déduction de la pénalité, ce qui signifie que si ces investissements ne perduraient pas, alors cette pénalité serait à nouveau à prévoir et à payer par la commune de Balma. Je vous rappelle que le taux n'est plus de 20 %, et sera progressivement bien sur de 25 %. Il faut donc se réjouir du fait que l'économie réalisée ici est importante, mais se rappeler qu'elle pourrait ne pas l'être dans les prochains budgets.
Pour rappel, une ville comme L'Union paie 550 000 € de pénalités puisqu'elle n'atteint pas du tout le taux de 20 % de logements sociaux, ce qui pèse beaucoup sur un budget d'une ville équivalente à notre commune.
Je voudrais également revenir sur les charges à caractère général puisque vous nous indiquiez réaliser une économie de 90 000 € sur la base d'une économie de 150 000 €. Alors je rejoins évidemment les propos tenus qui sont de féliciter bien sur les services qui ont fait des efforts. Il faut rappeler effectivement que dans le Pacte de responsabilité, l'État prévoit sur les trois années à venir un effort des collectivités territoriales de 11 milliards d'euros qu'il faudra partager entre l'ensemble des collectivités. Cet effort sera bien entendu à réaliser par l'ensemble des collectivités, des régions, des départements, des intercommunalités, des communes de France. Toutes devront faire cet effort qui avait été engagé par notre majorité et poursuivi par la vôtre ; et c'est une bonne chose et je veux également m'associer aux remerciements adressés aux collaborateurs de notre collectivité.
Je voudrais préciser pour autant qu'à travers une simple décision modificative où vous nous dîtes que vous faîtes 150 000 € d'économie, que vous avez des dépenses supplémentaires par-dessus et que le tout réalise une économie de 90 000 €, pour nous élus de l'opposition, ce n'est pas suffisant en terme de détails. Nous aurions aimé savoir plus précisément quelles étaient les économies. Vous avez dit ce soir vouloir nous épargner le détail. J'aurais souhaité que nous ne soyons pas épargnés du détail, en tout cas préalablement à ce Conseil Municipal et que nous puissions avoir un détail précis des économies que vous réalisez. Parce que, ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que dans le cycle budgétaire, nous réalisons chaque année, au début de l'année ou fin de l'année précédente un budget primitif. A l'issue de ce budget primitif, nous faisons le compte administratif, et les résultats du compte administratif sont en général, et c'était le cas jusqu'à présent, repris à travers un budget supplémentaire. Budget « supplémentaire » ne veut pas dire forcément que ce sont des suppléments de dépenses ou de recettes. Pour autant, cela permet de voir clairement poste par poste ce qui est fait en plus en en moins dans le budget. Là, vous faîtes une simple décision modificative dans laquelle vous nous dîtes qu'il y a moins 90 000 € parce qu'il y a moins 150 000 €, mais honnêtement, nous ne savons pas d'où ils viennent. Il faut également avoir à l'esprit que d'une année sur l'autre, lorsque l'on va du budget primitif au compte administratif, évidemment, il y a des aléas et tout ne se réalise pas, et l'on voit bien à travers l'expérience et l'histoire, que le compte administratif n'est pas strictement égal au budget primitif et en général, il y a moins de dépenses que ce qui était prévu. Alors aujourd'hui quand vous nous dîtes que vous faîtes des économies, je suis dans l'incapacité de distinguer ce qui est véritablement un effort d'économie de ce qui est simplement un rapprochement avec le futur compte administratif, parce que vous savez pertinemment que tout ne sera pas complètement exécuté. Nous ne sommes pas capables de voir le détail de cette distinction, et je trouve que c'est regrettable. Il y a donc une convergence et vous avez peut-être dans les 150 000 € anticipé le compte administratif. Tout ne correspond pas forcément à des efforts d'économie. Vous mettez également 150 000 € de dépenses imprévues. 150 000 €, c'est la somme ce que nous

mettions traditionnellement en dépenses imprévues lorsque nous faisions le budget supplémentaire. C'était au mois de mars. Nous sommes fin septembre, et là aussi vous rajoutez 150 000 € d'économies, de dépenses imprévues. Peut-être auriez-vous pu réduire ces dépenses imprévues puisque nous sommes à un moment avancé de l'exécution du budget et ce que vous auriez effectivement enlevé des dépenses imprévues aurait été versé dans le virement à la section d'investissement, réduisant d'autant le complément d'emprunt que vous avez imaginé. Je reviens sur la précédente délibération n°13. Vous virez également 800 000 € à la section investissement, alors que vous avez affecté dans l'affectation des résultats du compte administratif 570 000 € à la section de fonctionnement. Il aurait été plus simple, plus clair et plus transparent d'affecter une grande partie de ces 570 000 € directement à la section investissement pour montrer très clairement que l'effort réalisé sur le budget de fonctionnement que le résultat très positif servait à financer les investissements nécessaires prévus par la commune. Ici, vous faîtes transiter ces 570 000 € par la section de fonctionnement. Cela n'a pour objectif à mon sens que d'améliorer l'ordinaire du futur compte administratif 2014.
Au final, nous sommes à deux décisions modificatives. Le budget de fonctionnement est passé de 16,9 millions d'euros à 18,1 millions d'euros avec 7 % supplémentaire. Le budget d'investissement est passé de 27,3 millions à 32,7 millions d'euros, soit 20 % de plus. Je ne porte pas de jugement quand je dis cela. Je dis simplement qu'une simple décision modificative pour de tels montants, cela nous parait très largement insuffisant et un budget supplémentaire en bonne en due forme aurait été bienvenu pour une plus grande transparence dans la gestion que vous faîtes de nos finances.
Voilà pour tout ce que je souhaitais dire et pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.
Avant que vous ne répondiez, je souhaite une précision un peu plus technique. Vous avez tout à l'heure dit, Monsieur VERNEY, que dans les dépenses supplémentaires, il y avait presque 6 000 € de repas pour l'école José Cabanis, et 11 500 € de livraison de plats. De quels plats s'agit-il ? Est-ce que cela est en rapport avec la société pour laquelle nous avons attribué un marché le 7 juillet dernier qui est la société HAPPY RESTAURATION. Est-ce que c'est elle dont il s'agit ?

Marc VERNEY
Il y a beaucoup de sujets. Le plus facile est pour le dernier point. Effectivement, rien n'avait été inscrit au budget pour José Cabanis puisque vous ne saviez pas si vous alliez l'ouvrir comme Monsieur FILLOLA le disait tout à l'heure. Il a bien fallu inscrire ce montant. Entre temps, le marché était arrivé à son terme au mois de juin. Il y a eu un nouvel appel d'offres et c'est la société HAPPY RESTAURATION qui a été retenue. Elle est également retenue pour José Cabanis et c'est la part de José Cabanis qu'il convient de rajouter au budget pour pouvoir faire face aux dépenses qui se font jour.

Laurent MERIC
Je voudrais juste reprendre le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet dernier puisque Monsieur VERNEY vous nous disiez, lors de ce Conseil Municipal, que la fourniture et la livraison des plats pour les groupes scolaires Marie Laurencin et Saint Exupéry arrivait à son terme en juillet 2014. Une nouvelle consultation qui inclut le groupe scolaire José Cabanis a été lancée sous forme d'un appel d'offres. La société HAPPY RESTAURATION a donc rapporté ce marché et Monsieur le Maire nous précisait que l'entreprise SODEXHO qui assurait cette mission jusqu'à présent ne l'assurait plus. Vous venez de nous dire aujourd'hui le contraire de ce que vous nous disiez le 7 juillet dernier puisque José Cabanis faisait partie de l'appel d'offres. Je trouve regrettable aujourd'hui que nous rajoutions 6 000 € pour des repas prévus dans un appel d'offres et que nous rajoutions aussi 11 500 € de livraison supplémentaire. Donc, je vous fais un schéma. Le camion vient livrer Marie Laurencin, Saint Exupéry. Il faut donc qu'il aille aussi à José Cabanis ce qui rajoute peut-être 2 km, et on nous facture pour 3 mois dans l'année 11 500 €. Je me demande si vous aviez été jusqu'au bout dans la négociation avec cette entreprise pour avoir le meilleur tarif avec eux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci de vos conseils, ou de vos leçons… je ne sais pas très bien comment il faut les appeler. Je pense simplement qu'au début et à l'ouverture du groupe scolaire José Cabanis, nous ne savions pas combien il y aurait d'enfants. Il y avait une grande inconnue de ce côté.

Laurent MERIC
C'était le 7 juillet, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sur, puisque le jour même de la rentrée, l'Inspectrice est venue pour ouvrir une 6ème classe. Premièrement, je pense que le delta qu'il y a dépend du nombre d'enfants qu'il y avait à alimenter à ce moment là. C'est ce que j'ai à faire comme remarque. Deuxièmement, sur tout ce que vous avez dit précédemment, Monsieur FILLOLA, j'ai une note ici du Cabinet qui suivait les comptes de la commune puisque vous avez fait faire une analyse de la ville, et courant 2012, j'ai un échange de mail avec Monsieur Éric JULLA, vous savez la personne qui était chargée pour la ville d'examiner les comptes de la ville et de dire ce qu'elle pensait des futures projections en fonction du rythme des dépenses que vous aviez imprimées et imposées à notre commune depuis de nombreuses années. Courant 2012, il vous écrit : les finances sont saines à l'heure actuelle ; toutefois, la ville va être confrontée à de violents orages… ». Contrairement à ce que vous dîtes, je n'ai pas vu depuis 2012 un effort de redressement des comptes. Nous n'avons pas vu les efforts de l'ampleur de ce que vous demandait de faire Ressources Consultants dans ces préconisations. Nous avons eu enfin un rapport avec la personne chez Ressources Consultants chargée de suivre les affaires de la ville et qui nous dit « à un rythme de dépenses au fil de l'eau tel que c'est depuis 2012 et à l'avenir, la ville va dans le mur et vous aurez des difficultés pour équilibrer les budgets ». Aujourd'hui, un audit est en cours sur les finances de la ville. Nous faisons également travailler le Cabinet que vous aviez choisi et que vous faisiez travailler au quotidien pour suivre l'évolution des dépenses. Et il s'avère aujourd'hui qu'ils nous disent les mêmes choses même si nous n'avons pas encore la finalisation du rapport. Ils nous disent : « si vous ne prenez pas très rapidement des mesures correctrices importantes d'une ampleur inégalée, vous ne pourrez probablement pas équilibrer les comptes de la ville ». Donc, Monsieur FILLOLA, merci pour l'impression du départ que vous avez peut-être donnée mais j'aime autant vous dire que ce que vous avez fait auparavant est insuffisant aujourd'hui pour s'occuper à l'avenir des finances de la ville. Deuxièmement, vous avez évoqué le désengagement de l'État, c'est vrai qu'il y a désengagement de l'État. Nous étions à mille lieues, nous qui avions été élus le 23 mars, de savoir lorsque nous avons établi notre bilan et notre projet des élections municipales que 10 jours après un nouveau premier ministre allait être nommé et qu'il allait déclarer dans son discours de politique générale un effort supplémentaire de 11 milliards aux collectivités locales.
Le problème est la dureté et la rapidité avec laquelle on impose aux collectivités les efforts et la diminution des dépenses.
Le troisième point que je voudrais évoquer est qu'il faut savoir si, à Balma, ce sont les très lourds investissements passés et notamment les 10 à 11 millions du cœur de ville, qui sont pointés du doigt, qui ont mis en difficultés pour l'avenir les finances de la commune ou si c'est le désengagement de l'État. Nous serons fixés à ce sujet dans quelques jours lorsque nous débattrons de l'audit financier. Il fera des scénarii. Il dira quelle est la situation et si les dotations de l'État n'avaient pas baissé, est-ce que l'on s'en serait sorti ? Nous attendons impatiemment le compte-rendu de ces deux audits, celui qui travaillait avec les services de la ville dans le suivi quotidien des comptes et des finances, et l'audit parallèle indépendant que nous avons engagé. Nous verrons alors s'ils aboutissent et convergent vers les mêmes conclusions. Nous pensons que ce qui a été fait jusqu'à présent est largement insuffisant en terme d'économies et de dépenses. On peut penser que c'est insuffisant, on peut penser que nous n'avons pas les chiffres en face des économies que nous avons faites. Il n'en demeure pas moins que les fêtes de Balma qui se sont déroulées cette année ont coûté 10 000 € de moins que les autres années. Il y a pourtant eu le dimanche après-midi des activités proposées aux familles, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le Salon des Arts s'est tenu et a coûté moitié moins de ce qu'il coûtait auparavant, etc, etc. Il y a des efforts dans tous les services à petite économie, à petite échelle. Il y a des économies dans l'utilisation du papier, dans le timbrage, dans la communication. Nous nous sommes rendu compte qu'à la Maison de l'Emploi, il y avait une dizaine de lignes téléphoniques et que cela n'avait pas changé depuis un certain nombre de temps. Voilà. Petit à petit, nous essayons progressivement de procéder à des ajustements et ce sont tous ces petits ajustements qui l'un dans l'autre font ces grandes économies. Il y en a d'autres à faire parce que nous avons conscience que ce que nous avons fait depuis 6 mois, est et sera insuffisant. Nous en sommes conscients et nous en sommes persuadés. Donc, il faudra aller encore plus loin. Mais laisser penser que le rythme de ce que vous avez imprégné vous-même lorsque vous étiez aux responsabilités est suffisant. Je ne dis pas que cela n'est pas vrai. Je ne le pense pas. Nous le saurons dans quelques semaines et nous pourrons en débattre. Ce sont des faits qui nous seront apportés et proposés qui seront incontestables. C'est de

savoir ce que fait la collectivité avec des dépenses qui vont au fil de l'eau, c'est-à-dire sur le rythme connu les années précédentes. C'est ce que l'on demande à l'audit et de permettre de voir quels sont les moyens d'ajustements, quelles sont les mesures que nous devons enclencher pour redresser cette situation et faire en sortes que jamais le bilan et le budget ne soient déséquilibrés. Vous savez que c'est interdit par la loi. Donc, nous avons des efforts très importants à faire à ce niveau.
Oui, il y avait un certain nombre de dépenses qui étaient imprévues. Lorsque les dépenses de José Cabanis ne sont pas dans le budget et dans les prévisions, je ne sais pas comment dire si ce n'est dire qu'elles ne sont pas prévues. Nous pouvons le tourner dans tous les sens que vous souhaitez, mais à un moment, il faut dire ce qui est. Elles ne sont pas prévues. Nous ne disons pas que c'est de la désinvolture mais simplement que jusqu'à présent, elles n'étaient pas budgétées. Je ne sais pas si la mise en fonctionnement du 4ème groupe scolaire était anticipée. Ce groupe scolaire est magnifique. Je l'ai dit et vous y êtes pour quelque chose parce que c'est vous qui avez choisi l'architecte et l'architecture de ce groupe scolaire, mais nous nous posons la question de savoir si toutes les dépenses liées aux fluides, etc, ont été, avec une très grosse responsabilité, prises en compte Monsieur FILLOLA parce que c'est probablement l'équivalent d'un groupe comme Marie Laurencin avec 14 classes. Donc, effectivement, nous avons un certain nombre d'inquiétude pour l'avenir. Aujourd'hui, il y a 150 000 € d'économies. Elles sont là. Nous nous en félicitons mais nous nous disons que c'est encore insuffisant. Donc, il faudra accélérer encore plus. Voilà ce que je voulais vous dire à présent.

Alain FILLOLA
Si vous permettez Monsieur le Maire ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Allez-y Monsieur FILLOLA.

Alain FILLOLA
Je n'ai aucune envie d'ouvrir une polémique avec vous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce n'est pas une polémique.

Alain FILLOLA
Oui, mais comme vous adoptez un ton extrêmement péremptoire pour dire un certain nombre de choses qui ne sont pas vérifiables comme cela dans l'immédiat, c'est donc que vous ouvrez une polémique. Et je n'ai pas envie de rentrer dans une polémique à ce sujet. Je dis avec certitude et je renvoie tous ceux qui sont intéressés à la lecture des comptes-rendus des conseils municipaux lorsque j'étais en charge des affaires de la ville, et notamment en 2013, j'ai alerté sur le risque dit de l'effet ciseau. J'ai fait un certain nombre de prospectives financières sur notre ville en 19 ans de mandat. Nous sommes toujours dans la crainte et la perspective de l'effet ciseau ; et ce sont les efforts que l'on fait au quotidien qui font que l'on n'est pas dans l'effet ciseau, c'est-à-dire quand les charges de fonctionnement croissent plus vite que les recettes de fonctionnement. Je dis cela pour nos concitoyens ici présents. Évidemment, c'est le risque majeur qui attend toutes les collectivités qui ne font pas les efforts qu'il faut faire. Ce n'est pas le cas à Balma puisqu'encore une fois sur le dernier exercice de ma responsabilité, en section fonctionnement, les excédents du budget de fonctionnement sont positifs et très significatifs. J'ai engagé avec Pascal DURAND et avec l'ensemble des directeurs de services, dès fin 2012 et 2013, un train d'économies, pas suffisant, certainement. Et vous avez raison de rappeler que vous vous êtes confrontés à une baisse encore plus sensible que ce qui était escompté d'un certain nombre de ressources de notre commune. C'est votre responsabilité. Nous n'allons pas refaire le débat électoral ici Monsieur le Maire, vous l'avez gagné le débat électoral, donc nous n'allons pas le refaire. Mais Je dis simplement que j'avais alerté la population de Balma pendant le débat électoral sur le fait que je ne prendrai pas d'engagements pendant la campagne que nous ne serions pas en mesure de tenir et j'avais alerté et je l'ai écrit sur le fait que nous aurions peu de moyens financiers et que par conséquent, nous ne ferions pas de promesses exagérées. Vous avez présenté un programme électoral extrêmement ambitieux alors que vous saviez, et que je vous l'avais dit, et je l'avais dit ici en Conseil Municipal, que les ressources de la ville seraient limitées. Le débat que nous avons ici aujourd'hui a lieu dans toutes les collectivités, sans exception, qui sont confrontées aux mêmes problèmes que nous. Simplement, toutes les collectivités ne partent pas d'un compte administratif de l'exercice précédent largement positif. Il faudra faire des efforts, et vous avez raison,

ces efforts seront conséquents. Vous les avez poursuivis et accentués fortement, je vous en rends grâce et je vous en rends hommage, mais je ne vous laisse pas dire que nous vivions au dessus de nos moyens, que nous étions désinvoltes dans l'estimation de nos dépenses et que nous gérions cette ville au fil de l'eau et sans aucune prospective.
D'ailleurs, vous avez-vous-même rappelé qu'effectivement, nous avions passé un marché avec la société Ressources Consultants Finances qui travaille avec un certain nombre de collectivités pour nous accompagner en temps réel sur les prévisions budgétaires, l'analyse prospective et sur l'analyse rétrospective de notre commune. Vous n'avez rien inventé en l'occurrence ; simplement, vous êtes confronté aujourd'hui à une situation extrêmement difficile qui vous empêchera de tenir nos engagements électoraux et je vous l'ai dit pendant la campagne électorale. Vous ne tiendrez pas les engagements électoraux que vous avez pris et vous vous en expliquerez avec les habitants de la ville. Et vous avez pris un certain nombre de décision de réduction de dépenses dont il faudra bien quand même que nous entrions dans le détail à un moment ou à un autre.
La fermeture de la Maison de l'Emploi à Lasbordes n'est pas une bonne décision d'économie. Je vous le dis comme je le pense. L'abandon des services publics dans le quartier de Lasbordes est une erreur politique, sociologique, c'est consternant et vous m'entendrez sur ce sujet encore une fois dans les mois qui viennent.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, quelque chose m'a interpellé dans ce que vous m'avez dit. Je savais que l'on allait être confronté à un effet ciseau. Mais des effets ciseaux en 20 ans, j'en ai vu parce que des prospectives j'en ai fait. A raison de cela, vous n'avez peut-être pas eu conscience que justement cet effet ciseau là allait être dévastateur. Pourquoi ? Parce que le désengagement de l'État est exceptionnel mais surtout parce que vous avez investi massivement sur le 4ème groupe scolaire et sur le cœur de ville. C'est cela qui aujourd'hui rend difficile l'avenir. Le compte administratif 2013, très bien. Le cœur de ville a été engagé sur 2014 et nous le payons aujourd'hui parce que les factures arrivent aujourd'hui. Et l'emprunt de 5 000 000 € que nous avons fait, ce n'est pas pour financer notre programme mais pour financer vos réalisations et notamment le cœur de ville. Ce n'était pas en 2013, mais en 2014. Donc, c'est maintenant que nous voyons en réalité l'état dans lequel vous nous avez laissé les finances de la ville. Ce n'est pas en 2013.
Je voulais également dire que peu de communes sont en réalité comme nous car peu de communes ont investi à ce point. Aujourd'hui, deux questions se posent. Nous avons effectivement un enjeu très important. Nous voulons continuer à développer notre programme politique, celui pour lequel les Balmanais nous ont élus, et nous voulons à côté de cela rentrer dans les critères financiers et le challenge financier qui s'impose à nous. Nous voulons le faire en plus sans augmenter la fiscalité. Cela passe nécessairement par une réduction des dépenses. Vous auriez pu continuer à vouloir financer moins que ce que nous voulions faire sans réduire les dépenses mais en augmentant la fiscalité. C'était peut-être votre choix et votre liberté. Nous, nous avons dit que si nous voulions assumer notre programme politique et d'un autre côté, si nous voulions le faire sans augmenter les taux de la fiscalité communale, il fallait à tout prix réduire les dépenses de notre ville. Lorsque nous avions dit que nous ferions 5 000 000 d'économies en 6 ans, nous l'avons dit car nous savions que c'était réalisable. Aujourd'hui, nous y travaillons. Les agents municipaux sont concentrés à cette tâche. Et c'est tant mieux. Pour la Maison de l'Emploi, je ne vous laisse pas dire que la maison de l'emploi a fermé Monsieur FILLOLA. C'est une contre-vérité. La Maison de l'Emploi a été délocalisée.

Alain FILLOLA
Non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elle est dans les locaux de l'hôtel de ville à côté. Nous sommes en train de réfléchir pour lui donner une autre forme. Comment envisagiez-vous que les habitants de Vidailhan qui habitent à un bout de la commune aillent à l'autre bout de la ville pour consulter les services publics. La maison de l'emploi a sa place au cœur de la ville à proximité des services de la ville. Je ne laisse pas dire non plus que le service public est parti. Le service public n'est pas parti puisque Hamou SI KEBIR, Médiateur, qui avait un bureau dans une petite partie à l'écart de la cité, qui exerçait son activité avec l'association « la Courte Échelle », va avoir une place de choix au cœur de la cité, et va être visible. Je ne sais pas quel nom nous donnerons à ce site mais nous voulons que tous les citoyens de Lasbordes mais également de Noncesse puissent avoir accès au Médiateur, il est l'interlocuteur de la ville. Donc, je ne peux pas laisser dire que les services de la Ville sont partis et ont déserté le quartier de Noncesse. C'est une

nouvelle fois une contre-vérité, mais cela, je pense que tout le monde l'a bien compris. A l'avenir, nous en débattrons tout à l'heure, nous aurons l'installation de la Courte Échelle, du bureau du Médiateur en lieu et place de la Maison de l'Emploi. Lorsque vous avez déménagé la Maison de la Petite Enfance, je n'ai pas dit, elle ferme et c'est catastrophique. Vous l'avez délocalisée. Aujourd'hui, un problème se pose pour ces locaux. Nous en débattrons tout à l'heure. Il en est de même pour la Maison de l'Emploi. Elle est recentrée par rapport aux besoins aujourd'hui des Balmanais. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Nous ne serons pas d'accord sur tout. Mais en tout cas, Monsieur FILLOLA, je ne vous laisse pas dire que la Maison de l'Emploi a fermé car elle n'a pas fermé. Si les gens veulent aller à la Maison de l'Emploi, il y a les mêmes agents qui sont à la Maison de l'Emploi, il y a les mêmes services, les mêmes partenaires qui font les mêmes services les mêmes jours, avec des locaux un peu plus agréables et à proximité surtout du Centre Communal d'Action Sociale, parce que parfois, il peut y avoir une interaction entre des besoins d'emplois d'un côté et des besoins sociaux de besoin, d'aide financière, de soutien de l'autre. C'était pour nous en tous cas une logique et nous l'avons fait.

Alain FILLOLA
Vous permettez Monsieur le Maire ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, nous allons mettre un terme au débat.

Alain FILLOLA
Oui, mais enfin je peux répondre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, mais nous allons nous répondre toute la soirée.

Alain FILLOLA
Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas ou vous ne voulez pas me laisser dire ce que je pense avoir à dire. Je vais quand même le dire et je vous demande de me permettre de le dire dans un souci démocratique. Nous avons délocalisé la Maison de la Petite Enfance de 20 mètres. Elle était en façade et nous avons construit une nouvelle maison – un très bel investissement – neuf qui répond vraiment aux besoins, mais qui est en plein cœur du quartier de Lasbordes. Ce que je vous reproche par rapport au quartier de Lasbordes est l'abandon du quartier de Lasbordes ; c'est l'abandon des services publics dans le quartier de Lasbordes. Mais je dis ce que je pense. Je peux dire ce que je pense ici.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, vous avez regardé le bilan d'activité de la Maison de l'Emploi à Noncesse ? Et vous savez la proportion et la répartition des personnes qui utilisent la Maison de l'Emploi à Noncesse.

Alain FILLOLA
Il en venait de tous les quartiers de Balma, y compris d'Aussire, des quartiers résidentiels de la ville de Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et bien voilà.

Alain FILLOLA
Mais néanmoins, il était un lieu repère pour les habitants de cette cité de 375 logements sociaux et très sociaux ; et vous leur avez enlevé la Maison de l'Emploi et les Conseillères en Économie Sociale et Familiale, et je passe sur les tentatives de mutualiser d'autres services.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous aimerions les connaître car nous ne les connaissons pas.

Alain FILLOLA
Mais si. Par exemple, vous avez eu l'intention de faire travailler Hamou SI KEBIR sur d'autres quartiers que Lasbordes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, pas du tout. Sortez-moi un écrit qui dit cela. Écoutez, vous avez été aux responsabilités de cette commune. Vous devez vous comporter même dans l'opposition en homme politique responsable.

Alain FILLOLA
Non, je vous en prie Monsieur TERRAIL-NOVES.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, je ne vous laisse pas dire de telles choses. Vous n'avez plus la parole. Je termine. Il n'a jamais été question de déplacer Monsieur SI KEBIR. Nous n'en n'avons jamais parlé au sein de la majorité municipale. Par contre, des bruits ont circulé, et je sais d'où ils viennent, pour essayer de déstabiliser la cité. Niez-vous aujourd'hui que les agents de la Maison de l'Emploi sont accolés au CCAS ? Y sont-ils ou n'y sont-ils pas ? Répondez à ma question ?

Alain FILLOLA
Les agents…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Répondez à ma question !

Alain FILLOLA
Bien sur je vais répondre. Ils sont à l'extension de l'hôtel de ville.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Donc, elle n'a pas fermé.

Alain FILLOLA
Une des deux personnes est mutualisée sur d'autres taches que la maison de l'emploi et ils ne sont plus au cœur du quartier le plus sensible de notre ville. Voilà pourquoi je voulais vous le dire. De la même façon, les conseillères en économie sociale et familiale ne sont plus dans le quartier où elles étaient le plus utiles.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, je vous remercie. Aujourd'hui, la majorité des aides qui sont demandées au CCAS ne viennent pas de la Cité Noncesse mais de Vidailhan et parfois du Cyprié. La cité Noncesse avait certes une maison de l'emploi qui était au sein de son quartier mais la majeure partie des usagers n'était pas des gens de la cité Noncesse. Il y en avait pour 40 % hors Balma. Il y en avait 60 % de Balma, et les habitants de Balma n'étaient pas en majorité issus de la Cité Noncesse. Si vous voulez avoir un service public dans un quartier pour dire qu'il y a un service public, c'est bien, mais en réalité qu'il ne soit pas un service public à l'usage majoritairement des habitants du quartier. Effectivement, nous avons trouvé plus logique qu'elle soit centrée et équitablement accessible pour l'ensemble des habitants du territoire de Balma y compris pour les quartiers du Cyprié et demain, de Vidailhan et de Gramont dans lequel Monsieur FILLOLA il y aura plus de logements sociaux qu'à la cité Noncesse. Donc, aujourd'hui visiblement vous ne faites pas état de cette répartition des usagers de la cité. Certains m'ont dit que c'était dommage que la Maison de l'emploi s'en aille. Nous avons expliqué notre point de vue. J'ai demandé au gens : « avez-vous utilisé la Maison de l'Emploi ? ». Ils m'ont répondu : « non, mais elle était là. » J'ai répondu : « Et bien, demain, Monsieur, vous aurez à cet endroit là un médiateur de quartier qui sera à votre disposition 5 jours sur 5 à n'importe quelle heure pour régler les problèmes de quartier, que ce soient des problèmes de propreté, de voisinage, de bruit, de nuisance quelle qu'elle soit. Il sera à votre disposition dans un espace visible, identifié par l'ensemble des habitants. Il pourra vous recevoir dans un bureau correct à votre disposition tout au long de la journée. Voilà Monsieur FILLOLA ce que nous avons pensé et ce que nous avons fait. Je crois qu'il s'agissait après tout d'une mesure de bon sens. Je vous propose de revenir au sujet du jour.
Non Madame PICHON, c'est terminé. Nous passons au point suivant. Je vous propose de voter la décision modificative n°2 sur le budget de la ville.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Nous notons 8 abstentions.

- **Délibération adoptée à la majorité avec 8 abstentions.**
  (Mr Alain FILLOLA, Mme Thérèse PICHON, Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Marcel GUIDERDONI, Mme Marie TANIS, Mr Jean-Pierre LORRE)
  Je vous remercie.

La parole est à Monsieur FABIEN LEMAGNER.

16. Admissions en non-valeur

Fabien LEMAGNER
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'admissions en non valeur des produits irrécouvrables sur le budget de la Ville par suite d'impossibilité de recouvrement. Nous vous proposons de régulariser le montant de la somme impayée de 1 403.50 € correspondant tant à plusieurs dossiers, qu'à plusieurs prestations de type restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, mise en fourrière ou loyers.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Parfait. Y a-t-il des remarques ? Je soumets au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Monsieur GINESTE va nous présenter le Festival La Novela.

CULTURE

17. Festival « la Novela » : signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole pour l'accueil d'animations dans le cadre du Festival

François GINESTE
Merci Monsieur le Maire. Nous allons parler de culture scientifique. Faut-il le rappeler ? La science fait partie de la culture.
Du 26 septembre au 19 octobre 2014, c'est la 23ème édition de la fête de la science. Le but évidemment est de faire connaître mais aussi de faire aimer la science. A cette occasion, nous sommes heureux d'accueillir le Festival La Novela à Balma. C'est un événement spécialisé dans la culture scientifique organisé par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, et Monsieur le Maire propose l'accueil de deux animations sur le territoire de la commune :

- la première animation consiste en l'accueil du spectacle de théâtre d'improvisation « Science et Fiction », prévue le samedi 4 octobre 2014 à 20h30 à l'Auditorium de Balma ;
- la deuxième animation concerne l'accueil de l'animation scolaire « Science Tour », prévue pour la journée du mercredi 8 octobre 2014, en extérieur, et vraisemblablement dans le parc en face de la Mairie. Il s'agit d'un camion « labo » qui est à la façon de l'émission « C'est pas sorcier ». C'est destiné aux jeunes, aux élèves du collège.

Afin de formaliser ce partenariat, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole durant le Festival « la Novela », pour l'accueil de ces deux animations.
Nous proposons donc que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat et à prendre les décisions y afférant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci pour la présentation. Y a-t-il des questions ? Des commentaires. Je soumets au vote.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Point sur les compétences déléguées

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose à présent de faire un point sur les compétences déléguées.
Mais auparavant, vous m'aviez posé une question concernant un article du règlement intérieur concernant la phrase suivante : « lorsque le Conseil Municipal à ce règlement requis ou convoqué refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre », il s'agit de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales.

Vous avez reçu la liste des compétences déléguées et des prestations que j'ai signées pour le compte de la ville :

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature d'un marché avec la société SM CLEAN
Le 30 avril 2014
- Pour des prestations de nettoyage à la Maison de la Petite Enfance et à l'Espace Vidailhan
- Le montant de dépense à engager au titre de ce marché à bons de commande est de 29 500 € (19 500,00 € HT pour la Maison de la Petite Enfance et 10 000,00 € HT pour l'Espace Vidailhan)

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature d'un marché avec les Établissements « LOUIS GAY »
Le 27 juin 2014
- Pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée à braquage zéro
- Le montant de dépense à engager au titre de ce marché est de 17 500,00 € HT

Signature d'un marché avec le Cabinet « MARIE-CHRISTINE FAURÉ »
Le 3 juillet 2014
- Pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation du Club House de Rugby
- Le montant de dépense à engager au titre de ce marché est de 9 166,63 € HT

Signature d'un marché avec la société « TECHNISPHERE »
Le 4 juillet 2014
- Pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du remplacement de l'installation de rafraichissement existante du 1er étage de l'hôtel de ville
- Le montant de dépense à engager au titre de ce marché est de 4 825,00 € HT

Signature d'un avenant au marché avec la société « QUALICONSULT »
Le 9 juillet 2014
- Dans le cadre des prestations de contrôles périodiques réglementaires de conformité et de sécurité, suite au rajout de jeux dans les aires de jeux communales
- Le montant de dépense à engager au titre de ce marché est de 48,00 € HT

Signature d'un marché avec la société « ASTREM ORONA »
Le 24 juillet 2014
- Dans le cadre de la mise aux normes du parc d'ascenseurs ainsi que des monte-charges de la ville de Balma
- le montant de la dépense à engager est arrêté à la somme de 10 533,00 € HT pour la tranche ferme et 8 073,00 € HT pour la tranche conditionnelle

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

Emprunt de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées
Le 28 juillet 2014
- dans le cadre des opérations de financement 2014, et plus précisément la construction d'un groupe scolaire
- les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :
  - taux fixe de 2.75 %

- échéances trimestrielle avec amortissement constant
- durée : 20 ans
- frais et commissions : 0.10 % du capital emprunté
- pénalités de remboursement anticipé actuarielles.

VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Signature d'une convention avec le Balma Olympique Rugby Club (BORC)
Le 11 août 2014
- Suite à l'incendie qui a fortement endommagé les locaux du club house de Rugby mis à disposition de l'association, la ville de Balma a mis à disposition un nouveau local destiné à recevoir tous les documents et matériels de bureau nécessaires à la vie du club et à la poursuite de l'activité durant les travaux de reconstruction
- Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

CULTURE

Signature d'un avenant au marché avec les sociétés BIBLIOTECA (GIE LIBRAIRIES PRIVAT) et CESA pour le compte de la société BIBLIOTECA en formation
Le 28 avril 2014
- Suite à la cession de la société BIBLIOTECA (GIE LIBRAIRIES PRIVAT), titulaire du marché « acquisition de documents pour la bibliothèque – lot 4 », à la société CESA pour le compte de la SAS en formation BIBLIOTECA
- Sans incidence financière

ADMINISTRATION

Signature d'un marché avec la société « CAFES MERLING »
Le 27 juin 2014
- Pour la mise à disposition et l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes et froides ainsi que de viennoiseries et confiseries
- Les distributeurs n°1 à n°5 sont en dépôt gratuit, le prestataire se rémunère par les sommes versées par les usagers des machines. La machine n°6 est en dépôt gratuit, la partie « consommables » facturée imputée aux crédits inscrits au budget 2014, section fonctionnement.

Signature d'un marché avec la société « MAKESOFT »
Le 27 juin 2014
- Pour l'acquisition de consommables pour imprimantes
- Le montant annuel maximum à engager au titre de ce marché à bons de commande est de 10 000,00 € HT

Signature d'un marché avec la société « MANUTAN COLLECTIVITÉS »
Le 7 juillet 2014
- pour l'acquisition de matériel informatique reconditionné
- Le montant de dépense à engager au titre de ce marché est de 5 996,88 € HT

Signature d'un avenant à la convention du 8 novembre 2010 avec l'association « MISSION LOCALE 31 »
Le 28 juillet 2014
- Pour la modification de l'adresse du bureau mis à disposition de l'association, désormais situé dans l'extension de l'Hôtel de ville sise 6 avenue François Mitterrand à Balma
- Sans incidence financière

Signature d'un avenant à la convention du 28 juin 2013 avec l'association intermédiaire « LE TREMPLIN»
Le 28 juillet 2014
- pour la modification de l'adresse du bureau mis à disposition de l'association, désormais situé dans les locaux de la structure Noncesse Accueil sise 2 allées Paul Gauguin à Balma
- Sans incidence financière

Avez-vous des remarques ou des questions particulières ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
S'il vous plait, nous avons plusieurs questions. Dans la partie administration, vous nous parlez d'un marché avec la société Café Merling sur la mise à disposition de distributeurs de boissons. Il y a 6

distributeurs. Pouvez-vous me préciser où ils sont disposés s'il vous plait et où est disposée la machine n°6 ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne sais pas où sont disposées les machines. La n°6 est disposée aujourd'hui au secrétariat du Maire dans le bureau de la secrétaire qui propose du café aux personnes que nous recevons et qui demandent des rendez-vous si elles le souhaitent. C'est dans le bureau de Madame HAUSSEGUY. Jusqu'à présent, elle était dans le bureau de votre Directeur Général des Services.

Laurent MERIC
Dans le petit placard.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, aujourd'hui elle est dans le bureau de la secrétaire qui propose parfois un café à des interlocuteurs que nous recevons de la CAF, du Conseil Général, Toulouse Métropole et autres.

Laurent MERIC
Il s'agit d'une machine dite en dépôt gratuit, la partie consommable est donc imputée sur le budget de fonctionnement de notre collectivité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous savez bien lire Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Je vous remercie Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les machines 1 à 5 : une est située à l'entrée du bureau des élus, donc payante. Les autres sont situées à la Cafétéria, aux services techniques, à la DSTU, dans différents services de la ville.

Alain FILLOLA
Vous m'avez fait parvenir à ma demande les éléments du marché que vous avez passé avec la société qui assure l'audit financier de la ville et vous avez notifié ce marché début juin. Je ne le vois pas apparaître dans les compétences déléguées.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est vrai. Je ne pense pas que nous l'ayons mis dans les compétences déléguées. Nous pouvons le vérifier ? Nous allons le vérifier et le passer en Conseil prochainement.
Vous avez reçu les documents ?

Alain FILLOLA
Oui.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Parfait. Le groupe d'opposition a fait parvenir 5 questions orales. Nous avons déjà répondu en partie à un certain nombre d'entre elles. Qui pose ces questions ? Madame PICHON, c'est vous qui nous les avez faites parvenir. Je ne sais pas qui prend la parole pour votre groupe.

Thérèse PICHON
La première concernait la Maison de Retraite Marie Lehmann. C'est une structure qui joue un rôle important par rapport à nos aînés. Elle est érigée sur un terrain communal et nous y sommes tous très attachés. Nous aimerions connaître Monsieur le Maire la composition du conseil d'administration et connaître le nom de la personne qui en assure la présidence.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je suis un peu ennuyé avec ce dossier. Nous avons désigné les élus qui allaient remplacer la ville au sein du conseil d'administration. Néanmoins, j'ai un souci avec les statuts parce que ces derniers ont été modifiés en 2013, notamment avec une diminution des personnes qui composent le conseil d'administration, avec un alinéa sur la gratuité des fonctions de Président. Néanmoins, ces statuts

n'ont pas été déposés à priori en Préfecture et ne sont pas en tous cas publiés au Journal Officiel. Le deuxième point concerne un vide juridique. C'est qu'en réalité lorsque l'on examine bien ces statuts, que vous connaissez, j'imagine, je suis sensé représenter des habitants de Balma. Rien ne dit ce que sont devenus les habitants nommés par mon prédécesseur. Pour être membre du conseil d'administration, il faut être coopté par les anciens membres du conseil d'administration et être membre de l'association c'est-à-dire payer une cotisation. Je ne suis pas sur que les membres actuels paient annuellement une cotisation, en tous cas à priori, d'après les informations que j'ai, non. Et deuxièmement, je ne sais pas comment nous pouvons nommer des gens nouveaux dans un conseil d'administration si les anciens sont partis mais certains d'entre eux n'ont pas démissionné en sachant que pour y entrer il faut être coopté par les anciens. Les statuts ont été tellement verrouillés en réalité que je ne sais pas aujourd'hui comment sortir de ce vide juridique. Nous avons donc pris l'option de le faire étudier par un avocat. J'avais demandé à Madame la Directrice de le faire examiner par son avocat qui travaillait par ailleurs sur d'autres projets. Je suis aujourd'hui sans retour. C'est vous dire la difficulté que nous avons par rapport à ce conseil d'administration. Il est fort possible que dans les jours qui viennent je mandate un avocat pour faire la lumière sur ces statuts. J'ai fait travailler les services juridiques de la ville qui aujourd'hui sont quasiment incapables de me dire ce qu'il faut faire.
Voilà la situation. Aujourd'hui l'EHPAD est gérée par la Directrice. Je m'y suis rendu au mois de juin. J'ai fait un point avec elle et c'est là que lui ai demandé de consulter son avocat. Les élus du Conseil Municipal qui sont nommés peuvent intégrer le conseil d'administration. Sur les autres membres du collège, je ne sais pas quoi vous répondre. Nous sommes en train de l'examiner. Le service juridique y a travaillé dessus au mois d'avril, et nous sommes dans une impasse. Nous sommes en train de faire la lumière. Nous le décanterons. Nous sommes disponibles pour épauler la directrice si jamais elle a besoin. Mais quant à l'instance officielle, nous avons des Interrogations. J'espère que rapidement dans les Jours et les semaines qui viennent, cela se décantera.
Vous aviez une deuxième question sur l'association Pierre Ribet.

Thérèse PICHON
Absolument. Les travaux avancent et c'est une très bonne chose. C'est un sujet qui nous tient à cœur et un projet construit sur un terrain communal. Nous aurions aimé savoir le calendrier prévisionnel de mise en fonctionnement, la composition du conseil d'administration et la façon dont les candidatures balmanaises seront traitées prioritairement, car j'imagine que nous sommes tous d'accord que c'est logique qu'elles le soient, à la fois pour intégrer la structure en qualité de résident et à la fois pour les personnes qui souhaiteraient présenter leur candidature pour y travailler.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Pour le calendrier prévisionnel de fonctionnement, il y a effectivement un peu de retard concernant les travaux et nous allons avoir dans les jours qui viennent, puisque l'architecte Monsieur ETILE, l'a proposé, un nouveau planning prévisionnel. Je crois qu'ils étaient sur un projet d'ouverture entre février et mars. Février ne convenait pas forcément très bien à l'AGAPEI car c'était ouvrir en plein froid avec des dépenses importantes de fluides, etc. Je pense que nous serons décalés de quelques mois. Mais le chantier suit son cours de façon très logique. L'architecte nous fera parvenir un planning réactualisé dans les jours qui viennent. Si vous voulez bien, je demande au Directeur Général des Services de vous le faire parvenir lorsqu'il nous sera adressé.

Thérèse PICHON
Si, je peux vous demander une précision, certes le planning des travaux, mais au-delà de ça, il y a toute la mise en route de cette structure avec des personnes fragiles qui sont amenées à intégrer cet établissement et pour qui il va y avoir un travail important de mise en route, et anticiper.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez raison, mais c'est tout de même de la mission de l'AGAPEI même si nous devons y veiller et même si nous sommes membres du conseil d'administration. Pour bien connaître le fonctionnement de ce type d'établissement où j'ai exercé un temps, ce sont quand même des professionnels avec une expérience. Donc, il faut leur faire confiance pour la mise en activité et la montée en charge de cette structure.

Thérèse PICHON
C'est le calendrier, c'est tout. Je suis sure qu'ils vont bien faire. Mais dans quel calendrier ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il était convenu que nous nous verrions aux alentours du mois de novembre pour faire un point à 4 ou 5 mois de l'ouverture. Concernant la composition du conseil d'administration, elle est inchangée. Comme je vous en parlé tout à l'heure, il me reste à nommer des personnalités issues de la société civile balmanaise pour compléter le collège des membres de la ville de Balma. Mis à part les élus de la ville de Balma, le reste du conseil d'administration est inchangé. La façon dont les candidatures balmanaises seront traitées prioritairement, j'ai poursuivi les démarches qui avaient été engagées par Monsieur Alain FILLOLA, c'est-à-dire que lorsque des demandes d'emploi nous arrivent et qu'elles émanent de Balmanais, nous faisons des recommandations auprès de l'AGAPEI. Lorsque nous connaissons les gens et que nous savons qu'ils correspondent au profil type et à la fiche de poste des futurs salariés, nous recommandons avec une petite note particulière lorsque les gens proviennent de ce secteur. Concernant les personnes intéressées, un certain nombre d'entre elles, m'ont fait parvenir également un courrier que j'ai immédiatement adressé à l'AGAPEI. Pour information, à quelques semaines ou mois de l'ouverture, je pense, qu'il y aura une réunion du conseil d'administration pour faire un point sur les personnes qui intègreront cette future résidence. Il est certain que vous souhaitez, comme nous, que les Balmanais soient prioritaires. C'est un projet sur la ville de Balma et qui s'intéresse aux Balmanais. Il serait logique qu'il soit prioritaire par rapport aux habitants qui viendraient du canton et peut-être même au-delà car c'est une structure assez rare. Mais nous regarderons les candidatures balmanaises avec un œil particulier, naturellement, comme nous le faisons pour le personnel.
Vous avez des questions sur l'audit financier ?

Thérèse PICHON
Sur l'audit, je crois que vous avez répondu à la première question qui était le nom des cabinets qui travaillaient sur ce dossier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
L'un d'eux s'appelle EXFILO. Il a été choisi en fonction d'un classement, des critères qui ont été examinés et établis. Je crois que c'était le deuxième moins cher qui nous était proposé. Et nous avons voulu privilégier un cabinet pour lequel il y avait une antenne toulousaine car nous pensions que pour la communication des documents, c'était tout de même plus facile. Il s'agit d'un Marché à Procédure Adaptée, donc pas de passage en commission d'appel d'offres.

Thérèse PICHON
Après cela, nous appuyons sur les modalités de présentation de cet audit. C'est un élément qui sera très important pour les élus que nous sommes, quel que soit notre groupe politique car je crois que chacun est bien conscient des enjeux pour la commune et il nous semblerait tout à fait normal et logique que cet audit soit présenté de façon prioritaire aux élus. Et nous vous proposons de le faire dans un premier temps en groupe de travail fermé de manière à pouvoir se dire les choses plus librement et directement que dans cette configuration, sachant que de toute façon, vous prévoyez, j'en suis bien convaincue, une présentation publique. Bien entendu, nous aimerions avoir communication des résultats détaillés et des conclusions de cette étude de manière à pouvoir effectivement avoir ce regard qui est un vrai regard sur cet audit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pourquoi des réunions fermées, entre nous ? C'est un audit que j'ai fait pour notre population, pour qu'elle sache où nous allons ; pour que la population mesure quels sont les enjeux, que la majorité qu'ils viennent d'élire, va devoir affronter. Nous sommes tout à fait dans le contraire de ce que vous demandez. Bien sur, il y aura des réunions publiques de restitution de cet audit financier auprès de la population. L'audit aujourd'hui est en cours d'analyse, de finalisation. La navette se fait encore pour affiner un grand nombre de chiffres. Nous avons eu la notification des dotations de l'État il y a peu de temps. Vous me permettez tout de même d'être étonné, c'est-à-dire d'un côté vous nous dîtes qu'il n'était pas besoin de faire un audit. Circulez, il n'y a rien à voir. Vous l'avez écrit sur un double page en grand que vous avez distribué à la population. Pourquoi les élus de la majorité font-ils un audit ? Ils connaissaient parfaitement bien la situation de la commune. C'est fou de dépenser de l'argent pour faire un audit. J'ai regardé ce que vous aviez fait lorsque vous êtes arrivés. Et la première des choses que vous avez faite est un audit sur les finances de la ville. Donc, vous nous reprochez aujourd'hui de faire un audit financier.

Alain FILLOLA
Mais, nous ne vous reprochons rien, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vérifiez, Monsieur FILLOLA, ce que vous faîtes distribuer par vos équipes.

Alain FILLOLA
Mais non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous y encourage vivement. L'audit est donc la première des choses que vous avez faite. Vous nous dîtes que cela ne sert à rien, il connaissait l'état des finances, et d'un autre côté, vous êtes alléchés, gourmands, que l'on vous présente la restitution de cet audit, dont je suis persuadé qu'au fond, vous connaissez réellement le résultat. Ce qui nous importe, c'est de communiquer le résultat de cet audit à la population. Lorsque nous l'aurons, nous vous l'adresserons. Je ne sais pas combien de temps avant nous en disposerons par rapport à la réunion publique, mais à la réunion publique, c'est l'auditeur qui présentera le compte-rendu de son travail. Ce n'est pas moi. C'est l'auditeur. Donc, j'espère que d'ici là, il aura terminé la rédaction du document littéraire qu'il nous remettra et que nous pourrons examiner. Voilà Madame PICHON ce que j'ai à vous dire.

Laurent MERIC
Si vous permettez Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous venez de dire, j'étais en commission des finances lundi dernier, et j'ai posé cette même question à Monsieur le Conseiller délégué et je n'ai pas eu la même réponse, c'est-à-dire que l'audit était terminé lundi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Absolument pas.

Laurent MERIC
Même s'il n'est pas complètement terminé et qu'il y a quelques virgules, comme préciser notamment les dotations de l'État, nous pourrions en prendre connaissance justement pour analyser cet audit qui ne nous effraie absolument pas, qui ne nous rend ni gourmands ni alléchés, comme vous le disiez. Vous faîtes des réunions publiques sur des documents présentés et il nous parait naturel et normal que nous puissions en tant qu'élu de Balma, de ce Conseil Municipal, en prendre connaissance préalablement afin d'analyser ce qui aura été mis sur le papier par ce cabinet, tout simplement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pour votre information, nous le faisons aussi mettre sur le papier par le Cabinet que vous aviez choisi. Vous l'aviez compris tout à l'heure.
Aujourd'hui, nous connaissons l'audit dans les grandes lignes et mon élu vous a probablement répondu en toute bonne foi, nous savons ce qu'il y a dedans. Nous connaissons le résultat. Nous attendons simplement que ce soit rédigé, jeté sur papier. Mais nous avons les courbes, les tableaux. Maintenant nous attendons le rédactionnel et l'explication car nous comprenons certaines courbes et tableaux, mais il faut le rendre accessible pour l'ensemble des élus et c'est pour cela que je vous dis qu'il n'est pas en cours de constitution mais en cours de finalisation. Dès que nous l'aurons à disposition, nous vous le ferons parvenir.

Thérèse PICHON
Monsieur le Maire, je voulais simplement dire que bien sur il va falloir le présenter à la population. Vous avez tout à fait raison et il le faut, mais vous savez aussi toute la complexité et la finesse de ce travail, et je pense que ce n'est pas nécessairement très facile d'avoir un vrai temps de travail dans ce cadre là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien. Je pense avoir répondu à vos questions, et je vous propose de passer à la question 4 qui concerne la ZAC de Balma Gramont et l'éco-quartier de Vidailhan.

Thérèse PICHON
J'avoue que nous sommes souvent un petit peu perplexes par nombre de vos déclarations, et encore tout à l'heure, quand vous expliquez que Vidailhan est le quartier de logement social de la ville. Je suis très perplexe et cela me choque aussi car je trouve que ce n'est vraiment pas porter ce quartier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais c'est positif Madame PICHON. Pourquoi stigmatisez-vous le logement social ? C'est positif d'avoir du logement social.

Thérèse PICHON
Nous sommes dans des équilibres.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne comprends pas votre propos.

Thérèse PICHON
Je vais vous dire quels sont les chiffres. Vous parlez de 650 logements sociaux à Vidailhan ; moi j'en compte 318.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A ce jour.

Thérèse PICHON
Non. A terme.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
A ce jour. Aujourd'hui, Madame PICHON, nous sommes à 280 logements sociaux sur la ZAC de Vidailhan. Il y a 814 logements libres, il y a 280 logements sociaux, et 71 accessions sociales à la propriété.

Thérèse PICHON
Ce n'est pas du logement social et ce n'est pas dans le quota SRU.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je sais mais je vous dis que sur la partie que vous avez aujourd'hui aboutie, il y a 280 logements sociaux. Nous n'allons pas aboutir sur l'ensemble de la ZAC à 318 logements sociaux.

Thérèse PICHON
318, c'est-à-dire bien moins qu'à Noncesse.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous savez que sur le programme initial, il y a encore 800 logements à construire. Vous voulez dire que sur les 800 logements à construire, il n'y en aurait que 100 qui seraient du logement social ?

Thérèse PICHON
Monsieur le Maire, il ne faut pas lancer de chiffres comme cela à tous azimuts…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne le fais pas. Ce n'est pas ce que nous avons programmé.

Thérèse PICHON
Le chiffres que je vous cite sont issus du CRAC 2013. Ce sont donc les chiffres officiels que l'on peut consulter sur le site de Toulouse Métropole. Il a toujours été dit que l'on était à 25 % de logements sociaux. Nous sommes à 1 250. Les 25 % correspondent aux 318. Nous sommes bien loin des 650 logements que vous prétendez logements sociaux de Vidailhan, et donc bien moins qu'à la Cité Noncesse.

Fabienne DARBIN-LANGE
Aujourd'hui, OPPIDEA nous a indiqué qu'au 22 mars 2014, 1 300 logements étaient prévus, programmés. Donc, 25 % de 1 300, cela fait 325 sur la ZAC Vidailhan.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur Vidailhan Monsieur FILLOLA. Il y a Thégra, mais également une partie de Lagarrigue. Je parle de logements sociaux en terme de développement de la ZAC. Je ne parle pas que sur Vidailhan.

Thérèse PICHON
Ce n'est pas ce que vous écrivez dans les comptes-rendus qui sont diffusés dans certains cas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Quels comptes-rendus ?

Thérèse PICHON
Dans celui que vous avez diffusé aux habitants de Noncesse, c'est 650 logements sociaux à Vidailhan. C'est ce qui est écrit et c'est comme cela que vous justifiez le déplacement de la Maison de l'Emploi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Absolument pas. Nous n'allons pas repartir longtemps sur la Maison de l'Emploi mais je vous dis qu'à terme, il y aura autant d'utilisateurs à Vidailhan qu'à Noncesse. Le fait qu'il y en ait autant justifie qu'elle soit au barycentre de la ville.

Thérèse PICHON
Ce que vous n'avez pas compris…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Écoutez-moi, que voulez-vous ? Vous voulez plus de logement social ou vous en voulez moins ? Je ne comprends pas votre question.

Thérèse PICHON
Je veux que l'on soit sérieux dans les chiffres.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais Madame PICHON, en urbanisme, nous sommes sérieux et c'est pour cela que parfois, vous ne l'avez pas été, que dans les jours qui viennent nous vous donnerons une information…

Alain FILLOLA
… Encore une…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, encore une. Il y a un audit à OPPIDEA, il y a un audit sur COFELY. Vous aviez annoncé à Vidailhan la mise en place d'un audit sur COFELY au moment des élections municipales. Après les élections, nous nous sommes rendu compte que l'audit n'avait pas été lancé. Les habitants eux-aussi ont été profondément étonnés. Donc, en terme d'urbanisme, je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir surtout en terme de sérieux. En outre, quelle est la commande que j'ai passée à OPPIDEA ? Conformément à mes engagements, je leur ai dit qu'il faut dédensifier. Je veux moins de logements sur Vidailhan, sur Thégra et sur Lagarrigue, bien que ce dernier soit du tertiaire. Mais vous savez qu'aujourd'hui, vous avez voulu tellement de tertiaire que l'on ne trouve pas d'acquéreurs et OPPIDEA, qui a acquis des parcelles, se demande s'il ne va pas mettre du logement à la place du tertiaire pour vendre.

Thérèse PICHON
Il a fait ce qu'on lui a dit de faire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, Madame PICHON. OPPIDEA ne fait pas ce qu'on lui dit de faire.

Alain FILLOLA
Bien sur que si.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
OPPIDEA, ce sont des équilibres financiers et vous le savez très bien. C'est équilibré parfois par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole qui aujourd'hui comme toutes les collectivités est dans les difficultés. Le programme d'équilibre financier de Vidailhan et de Gramont en général a été basé…

Thérèse PICHON
… mais cela n'existe pas…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… sur un équilibre complet qui comprend la vente du tertiaire et qui, aujourd'hui, n'est pas vendu. Et pourtant OPPIDEA a acquis les terrains. La question que se pose aujourd'hui OPPIDEA est : « que fait-on des terrains sur lesquels il y avait du tertiaire si on ne peut pas y faire du tertiaire ». Vous avez la réponse. C'est du logement.

Thérèse PICHON
Monsieur le Maire, vous me permettrez. Il n'y a aucune ZAC de Vidailhan. Cela n'existe pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PICHON, laissez-moi terminer. La commande que nous avons faite à OPPIDEA, c'est de dédensifier. C'est notre programme électoral et nous allons l'appliquer comme nous allons l'appliquer sur l'ensemble de la commune de Balma en essayant de modifier le PLU sur lequel nous sommes en train de travailler. Je pense que nous aurons de bons résultats à ce sujet, pour éviter qu'il y ait un grand nombre de logements collectifs qui voient le jour à Balma en très peu de temps, comme cela a été le cas précédemment, afin d'adapter nos équipements. Donc, aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre sur le point global sur l'évolution du projet de la ZAC. J'ai fait une commande politique à OPPIDEA en leur disant : nous n'avons pas suffisamment d'infrastructures aujourd'hui à Balma. Laissez-nous le temps d'équilibrer nos équipements. C'est exactement ce que j'ai dit pendant la campagne électorale, et en cela je suis fidèle. Proposez-nous quelque chose de plus cohérent avec un nombre d'habitants moins important et surtout laissez-nous faire en parallèle les équipements et les infrastructures. Lors d'une réunion de bureau de Toulouse Métropole, nous avons discuté du contrat de plan État-Région dans lequel était inscrite la jonction Est, ce qui est une excellente chose bien que nous ne savons pas particulièrement comment elle va être financée. Par ailleurs, j'ai pu constater également que la rénovation de la RD 112 n'était pas inscrite. J'ai pris la parole en expliquant à tous nos collègues de Toulouse Métropole qu'il était aberrant de ne pas prévoir l'élargissement de la RD 112 qui est la route de Lavaur alors que l'on nous demandait dans le même temps, d'accueillir 1 700 logements à Gramont. Certes, cela n'allait pas être inscrit à ce contrat de plan État-Région car je ne vois pas l'État investir sur une route départementale comme la RD 112 mais je l'ai dit pour que nos collègues de Toulouse Métropole aient vraiment conscience des difficultés dans lesquelles ils nous ont mis tous ensemble. Et derrière, j'ai été approuvé par Bernard KELLER, le Maire de Blagnac, Dominique COQUART, le président de la commission aménagement, par Gilles BROQUIERES le président d'OPPIDEA, et Maire de Fenouillet qui ont tous expliqué qu'effectivement jusqu'à présent, nous créons du logement par rapport au PLH et au SCOT et qu'effectivement, on ne s'était pas posé la question des équipements. Je leur ai demandé de réfléchir à une dédensification pour nous permettre d'adapter ces équipements, et je leur ai dit que si nous ne lancions plus la réalisation de ce qui a été l'étude Porte Métropolitaine très rapidement, je m'opposais à la poursuite de l'urbanisation de cette zone. Voilà quelle est notre position et la commande que j'ai faite à OPPIDEA. Aujourd'hui, je suis en attente de leur travail. Je vais passer la parole à Fabienne DARBIN-LANGE qui pourra vous donner plus d'éléments à ce sujet. Mais croyez bien que nous ne lâchons rien. Nous avons été élus sur un projet de dédensification, de diminution des constructions de collectifs à Balma et pour l'instant, nous nous y tenons et y travaillons pour atteindre cet objectif.

Fabienne DARBIN-LANGE
Merci Monsieur le Maire. Je voudrais donner quelques précisions sur la ZAC Balma Gramont. Le 22 mars, nous pensions donc que la ZAC Balma-Gramont devait faire 1 779 logements, 1 300 sur Vidailhan, le reste sur Thégra, Lagarrigue étant du tertiaire et je ne parlerai pas de la Tuilerie puisque c'est de la zone d'activité.
Le 25 mai, j'ai rencontré OPPIDEA, et là, quelle ne fut pas ma surprise voir ma consternation d'apprendre qu'il était prévu d'une part, de réduire les surfaces plancher des appartement et de les passer de 80 à 70 m², ce qui faisait mathématiquement 110 logements de plus, que la pression foncière était tellement forte, et avait augmenté le budget d'OPPIDEA pour l'acquisition des terrains sur Thégra de plus de 2.7 millions d'euros, et que nous devions compenser, nous, collectivité,…

Alain FILLOLA
Oui, on vous a dit n'importe quoi chère Madame.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA.

Fabienne DARBIN-LANGE
Monsieur FILLOLA, je vous remercie de me laisser parler. Je souhaite dire quand même la vérité. Voilà ce qui m'a été annoncé le 23 mai : pression foncière énorme avec 2.7 millions de plus. Ils nous demandaient donc d'augmenter le nombre de logements sur Thégra. Il nous a été également dit que le tertiaire ne se vendait pas, que nous ne pouvions pas le passer en zone d'activité car ce n'était pas suffisamment cher, et que l'on mettait encore en difficulté OPPIDEA, et que par conséquent, ils nous demandaient de reconvertir une partie du tertiaire en logements y compris sur Vidailhan. Je leur ai demandé combien de logements cela faisait. C'était plus de 500. Voilà. Donc, nous avons une réunion, Monsieur le Maire, OPPIDEA et moi-même, pour leur indiquer qu'il n'était pas question que nous augmentions le nombre de logements, que nous avions été élus sur un programme pour lequel nous demandions une dédensification. Cela a été notre commande politique et aujourd'hui nous discutons avec OPPIDEA de ces problèmes. Peut-être qu'OPPIDEA nous a raconté n'importe quoi Monsieur FILLOLA. C'est une possibilité, mais en tous cas ce qui est sur, c'est exactement ce qu'ils nous ont dit. Voilà la situation sur la ZAC Balma-Gramont.

Alain FILLOLA
Permettez ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Allez-y.

Alain FILLOLA
J'ai été Président Directeur Général d'OPPIDEA pendant 6 ans, donc je connais la société, je connais les dossiers traités par OPPIDEA et tout particulièrement le dossier de Balma-Gramont. J'ai cessé mes activités au lendemain des élections municipales et ce qu'il s'est passé à OPPIDEA après, je ne m'en fais pas écho et je ne tiens pas à en porter la moindre responsabilité. Jamais il n'a été question dans les bilans de la ZAC Balma Gramont d'un accroissement de la charge foncière de 2 700 000 €. Je ne mets pas en doute ce que vous dites Madame. Moi, je vous dis qu'au moment où j'ai lâché les reines de la société, ce n'était pas à l'ordre du jour, premièrement. Deuxièmement, qu'OPPIDEA veuille réduire la surface des logements et les multiplier – je n'ai pas très bien compris la stratégie qui nous est présentée – je dis ici très clairement qu'OPPIDEA est une société d'économie mixte, et que ça n'est pas les collaborateurs d'OPPIDEA qui donnent la doctrine. Ce sont les élus qui fixent la doctrine. Vous l'avez dit Monsieur le Maire en fixant une ligne politique que l'on peut discuter. Je ne partage pas votre analyse sur l'urbanisation collective. Mais cela a été l'objet de beaucoup de débats pendant la campagne électorale. J'observe que maintenant que les projets sont en voie d'achèvement, nous nous apercevons que ce sont de jolis projets, y compris les projets en collectif. On s'aperçoit qu'au lieu d'avoir les centrales à bétons des Paveurs Réunis avenue de la Plaine, nous avons de très beaux immeubles qui répondent vraiment à un besoin, et de beaucoup d'habitants de la commune. Au lieu d'avoir les anciens bâtiments industriels de la Poste avenue des Arènes, nous allons avoir une très belle opération immobilière qui est prise d'assaut par des investisseurs balmanais qui achètent … beaucoup de Balmanais…, et je pourrais multiplier les exemples. Encore une fois, cela réouvre un

débat que nous avons eu, et encore une fois ce débat c'est vous qui l'avez remporté. Je le ferme ce débat. La ZAC de Balma Gramont comprend trois phases, trois quartiers : le quartier de Vidailhan, le quartier d'affaires de Lagarrigue et le quartier Thégra. Pour ce dernier, les estimations qui avaient été faites étaient fondées sur une estimation du marché qui était celle faite par les Domaines et qui s'appliquent à tous les vendeurs. Aujourd'hui, si OPPIDEA vous dit qu'il y a une surenchère foncière, peut-être que les propriétaires fonciers ont profité des élections municipales et du changement de majorité pour faire évoluer leurs exigences. Mais aujourd'hui sur le quartier de Vidailhan, nul ne peut nier qu'aujourd'hui c'est un beau quartier. Vous le trouvez trop dense, dont acte. Moi, je le trouve plutôt agréable à vivre et avec une population qui se l'approprie et qui y vit très bien. Sur l'immobilier d'entreprises, juste pour que les choses soient claires, quand nous avons imaginé le quartier de Balma Gramont, la ZAC, nous l'avons imaginé en partant d'une réflexion simple. Il faut mettre de l'activité économique et du logement de telle façon que l'on apporte un début de réponse à la problématique des trajets domicile-travail et faire en sortes que l'on rapproche du travail le lieu où on habite. Donc, nous avions dit qu'il y aurait du logement et des activités. C'est ainsi que Groupama, s'est installé, que la Banque Populaire a développé 45 000 m² de bureaux, et beaucoup d'habitants de Vidailhan travaillent dans ce secteur, la Palette Rouge récemment, et d'autres. Le contexte économique est ce qu'il est et nous sommes aujourd'hui dans une difficulté à commercialiser des immeubles de bureaux. Pas partout. Blagnac continue à en développer parce qu'il y a la proximité du secteur aéronautique, mais ce que nous voulions à l'origine dans ce projet, c'était de transférer une partie de cette valeur ajoutée économique qui se trouvait dans ce secteur économique entre Blagnac, Colomiers et Saint Martin, dans le nord-est et c'est ainsi que l'on a pendant des années fait en sortes de faire venir de l'activité économique, c'est-à-dire créer des emplois. C'est ainsi que sur le quartier de Lasbordes, avec la Mairie de Quint-Fonsegrives, nous avons favorisé l'implantation de la clinique CAPIO et le développement des activités économiques dans ce secteur. Au passage, je vous remercie de rappeler la jonction Est. C'est moi qui l'ai faite inscrire dans le contrat de plan État-Région.
Ensuite, vous avez raison de rappeler qu'il faut que les infrastructures routières se développent en même temps que se développe la ZAC. C'est pour cela que nous avons fait faire l'étude de la porte métropolitaine et que j'avais demandé à la Métropole dont c'est la compétence, de prendre en charge les aménagements nécessaires sur une partie de la 125 et surtout sur l'échangeur de la Roseraie. C'est à la Métropole de le prendre en charge, mais rien n'est perdu. C'est en cours.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous terminez maintenant s'il vous plait. Je vous le demande.

Alain FILLOLA
Je finis. Excusez-moi. Vous avez dit dans une interview dans la Presse que votre vision de l'urbanisme était des petits lots de 700 m² avec de petites maisons sur ces lots.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pas du tout.

Alain FILLOLA
Je suis désolé mais nous sommes ici en première couronne, dans la zone dense du SCOT, sur des territoires qui sont appelés à s'urbaniser et à se densifier. Je le redis, je l'ai payé cher électoralement, mais je le redis quand même car cela s'impose à nous et à la Métropole. Nous ne pouvons pas d'un côté nous réjouir d'accueillir entre 10 et 15 000 habitants par an et d'un autre côté dire, il faut qu'ils viennent mais nous ne les voulons pas chez nous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sur Vidailhan, Monsieur FILLOLA, effectivement vous avez pensé mettre les activités sur place pour que les gens réduisent le trajet domicile-travail et aujourd'hui cela ne fonctionne pas.

Alain FILLOLA
Mais si, il y a beaucoup d'activités.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Maintenant, cela suffit. Nous allons arrêter là-dessus.

Alain FILLOLA
Non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela ne fonctionne pas suffisamment car trop de personnes encore aujourd'hui, viennent en voiture. Vous n'avez qu'à vous rendre à la sortie de la Banque Populaire, de Groupama, de voir les collaborateurs qui viennent en voiture et qui aujourd'hui sont hors ZAC. Cela ne fonctionne donc pas. Nous sommes confrontés à une difficulté car comme vous le dîtes, vous aviez prévu et fait les aménagements en ce sens pour que les gens travaillent à proximité de leur logement sauf qu'ils ne le font pas. Les conséquences de cela sont les nombreux embouteillages et surtout des difficultés de stationnement, car les gens qui habitent à Vidailhan continuent à travailler à l'extérieur et d'être en voiture. Et je le redis pour que les choses soient claires, peu importe ce qu'a fait Monsieur FILLOLA avant ou n'a pas fait d'ailleurs, nous avons demandé qu'il y ait une dédensification, qu'il y ait une réflexion qui soit basée sur la création de stationnements. Je fais une parenthèse. La dédensification se traduit concrètement déjà par la disparition d'un immeuble de quatre étages situé entre le parc de Vidailhan et le groupe scolaire José Cabanis. Parce que si je vous ai dit que d'un côté je trouvais que vous aviez choisi une belle architecture, je trouvais dommage que devant, on plante un immeuble de 4 étages.

Alain FILLOLA
Il est sur le côté. En terme de logement, il ne disparait pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur FILLOLA, peut-être mais sur le côté, il y avait déjà des logements prévus à cet endroit.

Alain FILLOLA
Non, c'était des bureaux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et il y avait surtout du tertiaire qui aujourd'hui ne se vend pas parce que le promoteur a déposé un permis et qu'il ne trouve pas d'acquéreur pour le tertiaire ; et donc la question est de savoir ce que nous faisons de ce tertiaire et de ce terrain alors qu'OPPIDEA a besoin de rentrées financières et de recettes en vendant ce terrain. Aujourd'hui, elle ne peut pas le vendre parce que le promoteur ne trouve pas d'acquéreur. Et donc, les banques ne financent pas sa construction. Nous sommes confrontés à cette difficulté et nous demandons une dédensification, plus de places de stationnement et effectivement, nous nous posons des questions sur l'avenir de la réalisation et de ce qu'il reste à faire dans la tranche de Thégra et de Lagarrigue. Est-ce qu'aujourd'hui, nous ne stoppons pas là le temps de finir Vidailhan 1, 2, et notamment 3, où là aussi nous avons pratiqué de la dédensification. Et je ne permets pas une nouvelle fois la caricature de dire qu'à Balma nous ne voulons pas de terrains de 400 m² puisqu'ici en l'occurrence, nous avons dédensifié. Dédensifier, cela veut dire quoi ? Cela ne veut pas dire supprimer tous les logements. Cela veut dire que là où vous aviez prévu, à proximité et en lisière du bicentenaire, de faire du R+1 ou R+2, nous disons « nous reculons », et effectivement nous faisons de la dédensification, c'est-à-dire que nous faisons des terrains de 400 m². Les terrains de 400 m², il y en aura mais dans des zones un peu plus appropriées. La dédensification, c'est de dire qu'à proximité par exemple du lotissement de la Clairière où les parcelles sont très grandes, nous ne pouvons pas faire un lotissement avec des parcelles de 400 m², effectivement car les parcelles en font déjà 1 500 à 3 000 m², et que c'est dénaturer la vision, la nature et la qualité de vie de ce quartier. Effectivement, nous assumons et nous ne ferons pas de parcelles de 400 m², et nous avons demandé à un lotisseur de revenir avec un nouveau projet. Il est revenu avec des parcelles de 1 000 m². Cela nous convient beaucoup plus. Par contre, à des endroits où vous aviez peut-être autorisé 160 logements, et du R+4, c'est de dire de faire uniquement 100 logements et peut-être que du R+2. C'est cela la dédensification. Cela ne veut pas dire que l'on ne veut plus de collectifs, de maison avec des terrains de 400 m², et que l'on veut que des terrains de 3 000 m². Cela veut dire que nous les faisons à des endroits différents de là où vous aviez programmé de les faire, ce qui était de la surdensification. Et les Balmanais ont d'ailleurs dit que c'était de la surdensification. Nous n'allons pas refaire le débat. Cela a été tranché. Donc, naturellement, nous appliquons notre programme et nous dédensifions. Mais cela n'empêche pas que nous fassions du terrain avec accession sociale à la propriété, avec du logement social, avec des terrains de 400 m², parce

qu'effectivement il faut loger toute les tranches de la population. Voilà ce que nous avons fait sur Vidailhan et quel a été notre commande. Madame PICHON, nous allons terminer car nous avons répondu à toutes vos questions. Je vous avais demandé d'envoyer les questions. Madame DARBIN-LANGE va conclure sur ce thème.

Fabienne DARBIN-LANGE
Monsieur FILLOLA, vous disiez que nous devions accueillir 10 à 15 000 habitants sur l'agglomération de Toulouse par an, et nous le faisions depuis plusieurs années. C'est vrai que le SCOT sur lequel vous avez travaillé avec Monsieur COHEN entre 2008 et 2030 prévoyait l'arrivée entre 300 et 350 000 habitants de plus. Il était normal que Balma prenne sa part. Lors d'une réunion le 2 septembre dernier à la commission urbanisme de Toulouse Métropole, nous avons discuté de la révision de SCOT et de sa réactualisation en terme d'arrivées d'habitants car en fait il apparait que nous sommes très loin du compte, entre 2008 et 2014, seulement 90 000 habitant sont arrivés dans l'agglomération de Toulouse. Nous sommes très loin des 350 000 habitants. Au mieux peut-être si tout va bien, si l'Aérospatiale, Airbus continuent à bien marcher, malheureusement, ils ne développent plus de projet vous le savez comme moi, on arrivera peut-être 100 à 150 000 habitants au plus. Nous sommes très loin du compte. Je crois que Balma doit donc aussi revoir ses projections en terme de constructions de logements. Cela me parait tout à fait normal. Il n'y a pas lieu à polémiquer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Cela clôt le débat. Nous avons répondu à vos questions.

Thérèse PICHON
Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question. C'est le souhait d'avoir un point global sur les évolutions du projet de la ZAC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai répondu. Nous vous le donnerons lorsqu'OPPIDEA aura répondu à notre commande politique. Aujourd'hui ils sont en train de travailler dessus.

Thérèse PICHON
Quand vous aurez fini, vous nous direz ce que vous avez arrêté.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. Aujourd'hui, nous avons demandé à OPPIDEA de nous faire des propositions qui vont dans le sens de nos préconisations en terme d'urbanisme de cette zone. Je ne peux pas vous présenter des propositions que nous n'avons pas Madame PICHON, ou alors allez faire un tour dans les services à OPPIDEA, ils vous feront travailler dessus. Je ne sais pas quoi vous dire.

Thérèse PICHON
Je suis un peu perplexe. Par contre, vous nous annoncez quelques très bonnes nouvelles. Vous poursuivez le combat que nous avons mené ardemment pour faire en sorte que les projets autour de la 112 puissent avancer, que les projets autour de la Roseraie aussi. Donc, vous reprenez le flambeau et c'est parfait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous me permettez de répondre quelque chose qui est très simple. Autant il y avait une volonté politique de porter le projet de la jonction Est, comme Monsieur FILLOLA l'a dit, autant au niveau de la RD 112, Madame PICHON, personne dans les services de Toulouse Métropole aujourd'hui n'est au courant de ce projet. Peut-être, nous nous verrons et vous me direz à qui vous avez parlé de ce projet afin de savoir qui dois-je activer car l'étude qui a été faite par le Cabinet EGIS a été faite au niveau du Pôle Est de Toulouse Métropole et apparemment cela n'est pas remonté au dessus. Donc, à la commission Transports, Raymond Roger STRAMARE n'a pas dans ses services d'informations concernant le projet des portes métropolitaines. Peut-être parce que c'est au niveau de l'étude ? Mais effectivement, Madame PICHON, vous me félicitez et je suis content, mais il va falloir porter ce dossier effectivement. Et je le dis en toute objectivité. La jonction Est est portée et nous avons fait une réunion avec Bernard SOLERA, maire de Fonsegrives et Dominique FAURE, maire de Saint Orens. Nous avons fait un courrier commun, comme mes prédécesseurs l'avaient fait, pour alerter Pierre COHEN. Nous sommes en train de réactiver mais sur la RD 112, je vous assure que je crois que tout

est à faire. Et pourtant, c'est un des projets les plus urgents car aujourd'hui nous n'avons pas d'informations sur la livraison de la clinique CAPIO. On nous parle de 2016. C'est reporté. Mais par contre la zone de Gramont Vidailhan et la circulation des habitants de Montrabé, nous les avons à l'heure actuelle. Donc, il faut que nous activions un peu plus ce projet de RD 112. A ce sujet, tout reste à faire. Monsieur FILLOLA, très court.

Alain FILLOLA
Je ne sais pas où en sont les suites de l'étude de la porte métropolitaine mais enfin, nous avons fait faire l'étude qui a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais je sais.

Alain FILLOLA
Cette étude a été rendue aux services du Pôle puisqu'ils gèrent la problématique des voiries. Il appartient maintenant que la compétence voirie de la Métropole s'en empare car cette étude vient d'être faite juste avant la fin de l'année. Donc, il faut qu'il s'en empare.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il faut la porter politiquement.

Alain FILLOLA
Voilà.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est pour cela que je dis que tout reste à faire.

Alain FILLOLA
Mais nous ne sommes pas restés sans rien faire par rapport à cette problématique, bien au contraire, avec cette étude lourde qui a coûté cher et qui a été transférée aux services de la Métropole.
Il faut maintenant que les services compétents les prennent en charge.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. Il faut la porter politiquement et c'est beaucoup à faire dans les années qui viennent. Il faut la porter alors que nous avons déjà l'urbanisation de la ZAC de Gramont. C'est simplement ce que je regrettais et ce que j'ai dit à mes collègues l'autre jour.
Madame PICHON, la question 5 sur la Résidence Noncesse, et je vais vous répondre très rapidement.

Thérèse PICHON
Quelle était l'organisation, mais vous pourrez nous faire passer les documents afférents par la suite…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Il n'y a pas de documents afférents. La propreté de la Cité Noncesse est assurée comme elle l'était précédemment par les services de la Ville jusqu'en 2012. Monsieur SLAMNIA assurait individuellement la propreté du secteur. Vous avez décidé de ne pas renouveler ce système de fonctionnement et vous aviez souhaité à l'époque que ce soient les équipes des espaces verts de la ville qui régulièrement aillent se rendre sur la cité pour la nettoyer. Aujourd'hui, cela fonctionne de la même façon. Je note que les problèmes de propreté sur la Cité Noncesse viennent essentiellement et pour beaucoup, Madame PICHON, de la propreté des abords de stockage des ordures ménagères où de très nombreuses personnes extérieures à la cité viennent déposer des encombrants, jettent des poubelles par terre. C'est sale et c'est cela qui pose problème. Je n'ai pas hésité à demander aux habitants de relever les plaques d'immatriculations et à nous les communiquer parce que de toute façon, c'est répréhensible. Vous pouvez faire passer le message autour de vous. Je crois qu'effectivement il est dommage que cette cité ne soit pas tenue propre comme il se doit parce que des personnes extérieures viennent déposer leur détritus et leurs encombrants. Pour ce qui est de la propreté des espaces publics communs, nous avons resserré un peu la vis car aux alentours du mois d'avril, il y avait un peu de laisser aller et j'ai notamment remonté les bretelles au Pôle sur le ramassage de certains encombrants qui restaient trop longtemps dans la cité. Je crois que le problème est résolu aujourd'hui et que nous n'avons plus de problème de propreté sur la cité.

Sur la Maison de l'emploi, vous demandez pourquoi le déplacement de la Courte Échelle se fait dans la Maison de l'emploi et non dans la Maison de la Petite Enfance. C'est tout simplement car il faut remettre sur le marché auprès de Patrimoine, un de ces deux locaux. Le local de la Maison de l'emploi est en excellent état et opérationnel immédiatement. Et justement car je ne veux pas que les services publics désertent longtemps le quartier, j'ai voulu qu'ils occupent les locaux très rapidement, et donc j'ai pris le local qui était en meilleur état pour être opérationnel le plus rapidement. C'est donc la Maison de l'Emploi. La Maison de la Petite Enfance nécessite des travaux beaucoup plus importants et franchement ne me parait pas adapté à l'usage de la Courte Échelle. Cette dernière est dans un T3 de 70 m², dans un local faisant à peu près 120 m² si mes souvenirs sont bons. Je ne vois pas comment on peut penser que les locaux ne seront pas adaptés à la Courte Échelle.

Thérèse PICHON
C'est une question de structure.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Dans la Maison de la Petite Enfance, il y a tout un tas de cloisons, de petites pièces regroupées, des lavabos bas, des sanitaires, énormément de travaux lourds et longs à faire. Nous avons également un sinistre d'inondation pour lequel aujourd'hui, je n'ai pas de retour. Justement parce que nous sommes sensibles de la même façon que Monsieur FILLOLA au fait que les services publics ne désertent pas ce secteur, nous avons choisi le bâtiment qui nous permettrait d'avoir un service public installé le plus rapidement possible.

Thérèse PICHON
Mais il était déjà installé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, mais pas en évidence, et pas au cœur du quartier justement.

Thérèse PICHON
Je pense qu'il n'y a aucun intérêt à ce que La Courte Échelle soit en cœur de quartier. Hamou, peut-être. Mais la place d'Hamou est essentiellement sur le terrain.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, mais il a de nombreux rendez-vous de médiation. On lui demande beaucoup.
Et je crois que pour faire de la médiation, il faut qu'il soit à l'aise.

Thérèse PICHON
Hamou, je ne discute pas et vous avez raison.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il sera certainement mieux que dans les conditions dans lesquelles effectivement il exerçait jusqu'à présent.
Avant de clore la séance du Conseil Municipal, je voudrais juste féliciter de façon tout à fait sympathique le Comité des Fêtes de Balma qui les 5, 6 et 7 septembre derniers a été largement à la hauteur. Il y avait des interrogations. Une nouvelle équipe arrivait. Il y avait tout à faire. Et cette équipe très dynamique a fait preuve de professionnalisme et tout s'est très bien passé. Au nom du Conseil Municipal, Madame MASSOL, vous-même qui êtes présidente du Comité des Fêtes, je vous demande d'adresser vos sincères remerciements à votre équipe.
Mesdames et Messieurs, je vous propose clore.

Alain FILLOLA
Monsieur le Maire, avant que vous ne concluiez la réunion, Nadine GALY est décédée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je comptais le faire après la clôture du Conseil Municipal.

Alain FILLOLA
Ah vous alliez en parler. Mais non, je vous laisse en parler. Je suis étonné que vous ne le fassiez pas pendant la séance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je voudrais mes chers amis clore la séance du Conseil Municipal, vous indiquer que ce soir, peut-être, il n'y aura pas de questions à la salle en raison de l'heure. Il y a des questions, donc nous le ferons avec des questions très courtes. Je clos donc la séance du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 00 h 40.

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 2

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent adopter un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation.
Par conséquent, il propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les dispositions du règlement intérieur présenté par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération.

POINT 3

Objet : Commissions Municipales « Environnement, développement durable et transports » et « Culture »: remplacement d'un membre

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la constitution des commissions municipales par délibération en date du 12 mai 2014.
Suite à la démission de Madame Nicole TOURTEL, il propose les modifications suivantes :

Commission « **Environnement, développement durable et transports** »
M…… remplace Madame Nicole TOURTEL.
Commission « **Culture** »
M…… remplace Madame Nicole TOURTEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de la composition des commissions comme ci-dessus exposé, telle qu'elle résulte du scrutin organisé à cet effet.

POINT 4

Objet : Commission territoriale de Toulouse Sud du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) – modification d'un délégué

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 juin 2014, il a été procédé à la désignation de deux délégués titulaires représentant la commune de Balma au sein de la commission territoriale de Toulouse Sud du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG)**.**
Par la présente délibération, il propose de remplacer Madame Fabienne DARBIN-LANGE par Monsieur Michel BASELGA.
Par conséquent, les deux délégués titulaires représentant la commune de Balma au sein de la commission territoriale de Toulouse Sud du SDEHG sont désormais Fabien LEMAGNER et Michel BASELGA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- annule et remplace la délibération 2014-106 en date du 2 juin 2014,
- valide cette modification dont les résultats seront transmis à Monsieur le Préfet et au Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

POINT 5

Objet : Recueil des avis par le Comité Technique (CT) des représentants du collège Employeur

- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- *Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*

Monsieur le Maire informe que l'avis des représentants du collège employeur sera désormais recueilli par le CT.

Ainsi, l'avis du CT sera rendu après avoir recueilli d'une part l'avis du collège des représentants de la collectivité et d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.
Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

Monsieur le Maire :
- précise que la ville de Balma dispose d'un CT commun (mairie et CCAS),
- et rappelle le maintien du paritarisme (parité représentants élus et représentants du personnel au sein du CT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que cette délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

POINT 6

Objet : Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé) pour l'année scolaire 2013/2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute Garonne une subvention, la plus élevée possible, pour le fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé qui intervient sur les écoles maternelles et élémentaires de Balma pour l'année scolaire 2013/2014.
Le RASED de Balma est composé d'une enseignante spécialisée et d'une psychologue scolaire qui interviennent sur les trois groupes scolaires de Balma et les écoles de L'Union, Saint-Jean, Flourens, Rouffiac-Tolosan et Mons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la subvention la plus élevée possible pour le RASED.

POINT 7

Objet : Renouvellement de la convention pour le versement de la Prestation de Service « Relais Assistantes Maternelles » (RAM) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne et la commune de Balma

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 22 octobre 1997, une convention permettant de recevoir une prestation de service pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) a été signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne et la commune de Balma, renouvelable tous les 4 ans.
Il précise que la dernière convention est arrivée à terme le 31 décembre 2013 et que la commission d'action sociale de la CAF s'est prononcée favorablement pour le renouvellement de celle-ci du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.
Il propose par conséquent au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant de recevoir une prestation de service pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

POINT 8

Objet : Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien entre Toulouse Métropole, les villes de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Cugnaux, Saint-Orens de Gameville, Seilh, Villeneuve-Tolosane

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Toulouse Métropole, les villes de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Cugnaux, Saint-Orens de Gameville, Seilh, Villeneuve-Tolosane ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat de produits d'entretien.
Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de faciliter l'exécution des marchés par les services mutualisés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités et établissements publics.

Entendu cet exposé et après en voir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention portant création de groupement de commandes en vue de l'achat de produits d'entretien, dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics ;
- approuve la désignation de Toulouse Métropole comme coordonnateur du groupement de commandes ; la commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution du marché, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et tous actes aux effets, ci-dessus.

POINT 9

Objet : Z.A.C. Balma Gramont : construction du groupe scolaire José Cabanis – 14 classes : avenants n° 1 aux marchés de travaux passés pour les lots n°2 – 4 – 7 – 9 – 12, avenants n° 2 aux marchés de travaux passés pour les lots n°5 – 10A – 11, avenant n° 3 au marché de travaux passé pour le lot n°6 et avenant n°4 au marché de travaux passé pour le lot n° 3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction du groupe scolaire José Cabanis ont fait l'objet d'une consultation en appel d'offres ouverts pour certains lots, et en procédure adaptée pour l'autre partie des lots, qui s'est conclue par l'attribution de marchés de travaux passés notamment avec les entreprises :

- ETANCHEITE MIDI-PYRENEES pour le lot n° 2 (Couverture - Étanchéité),
- SCAN pour le lot n° 3 (Menuiseries extérieures, serrurerie),
- LES BRIQUETEURS REUNIS pour le lot n° 4 (ITE – Parements briques),
- GENICLIM pour le lot 5 (Chauffage, ventilation, plomberie),
- CEDES pour le lot n° 6 (Électricité – CFO – CFA),
- BONNET THIRODE pour le lot n° 7 (Équipements de cuisine),
- ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE pour le lot n° 9 (Cloisons – Doublages – Plafonds),
- SYLVEA pour le lot n° 10A (Façades bois – Clôtures bois),
- EXPERT PEINTURE pour le lot n° 11 (Revêtements sols et murs – Peintures),
- CARO TP pour le lot n° 12 (V.R.D. – Espaces verts).

Le détail des avenants est mentionné dans le tableau ci-après :

N° LOT	Société	Détails des prestations	Montant initial du marché en € H.T.	N° d'avenant	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant du marché en € H.T.
2	ETANCHEITE MIDI-PYRENEES	Travaux en plus value : ➢ Fourniture et pose regard, programmateur et pluviomètre ; ➢ Augmentation de l'épaisseur de la couche de culture des toitures terrasses végétalisées. Travaux en moins value : ➢ Suppression étanchéité du patio plancher haut du RDC ➢ Suppression de l'isolant sur auvent béton.	348 112.78	1	414.83	348 527.61
3	SCAN	Travaux en plus value : ➢ Garde-corps acier sur trémie escalier cuisine ➢ Transfert prestations tôles habillages du lot n° 4 vers le lot n° 3 ➢ Coffres alu laqué pour encastrement stores salles de repos ➢ Fourniture et pose de limitateurs d'ouverture sur châssis coulissants R+1 élémentaire Travaux en moins value : ➢ Suppression stores de protection verrière	812 665.98 (820 534.04 après avenant n° 3)	4	- 13 922.00	806 612.04
4	LES BRIQUETEURS REUNIS	Travaux en moins value : ➢ Transfert prestations tôles habillages du lot n° 4 vers le lot n° 3	146 977.80	1	- 5 674.50	141 303.30
5	GENICLIM	Travaux en plus value : ➢ Attentes lave-linge et sèche-linge dans local entretien au R-1	448 362.00 (448 362.00 après avenant n° 1)	2	573.00	448 935.00
6	CEDES	Travaux en plus value : ➢ Alimentation lave-linge et sèche-linge	240 000.00 250 292.01 après	3	1 406.00	251 698.01

		dans local entretien R-1 ➢ Fourniture et pose de deux jeux de 6 noyaux pour la téléphonie ➢ Alarme incendie : DM supplémentaire dgt maternelle (demande BC) ➢ Éclairage sécurité : BAES supplémentaire (demande BC) ➢ Contrôle anti-intrusion zone médecin : rajout d'un clavier	avenant n° 2)			
7	BONNET THIRODE	Travaux en plus value : ➢ Cloison séparative laverie en panneau isotherme	192 500.00	1	875.00	193 375.00
9	ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE	Travaux en plus value : ➢ Habillage gaines Travaux en moins value : ➢ Doublage ascenseur, façades supprimées ➢ Habillage plafond supprimé	178 410.31	1	2 432.58	180 842.89
10A	SYLVEA	Travaux en plus value : ➢ Modification orientation brises soleil ➢ Modification fixations clôtures	157 346.90 (161 254.89 après avenant n° 1)	2	3 312.14	164 567.03
11	EXPERT PEINTURE	Travaux en plus value : 2 180 € HT ➢ Peinture PMR et bande d'alerte sur escalier auvent (demande BC) ➢ Linoléum sur marches escalier du hall d'accueil Travaux en moins value : - 2 180 € HT ➢ Suppression miroir salle polyvalente ➢ Suppression miroirs sanitaires enfants	270 283.90 (280 812.90 après avenant n° 1)	2	0.00	280 812.90
12	CARO TP	Travaux en plus value : ➢ Poutre de rive sur chemin parvis suite demande OPPIDEA Travaux en moins value : ➢ Option remblais d'apport non utilisée	379 542.26	1	- 13 693.90	365 848.36
Total avenants en cours					**- 24 276.85**	

Montant total du marché (13 lots confondus)	Montant initial des marchés en € H.T.		Montant des avenants en € H.T.	Nouveau montant des marchés en € H.T.
	5 582 501.93		18 134.32	5 600 636.25

Considérant que l'économie générale du marché n'est pas bouleversée et que son objet n'est pas modifié du fait des présents avenants, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les signer.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve :
  - l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 2 avec l'entreprise ETANCHEITE MIDI-PYRENEES, portant celui-ci de la somme de **348 112.78 € H.T**. à la somme de **348 527.61 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 4 au marché de travaux passé pour le lot n° 3 avec l'entreprise SCAN, portant celui-ci de la somme de **820 534.04 € H.T**. à la somme de **806 612.04 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 4 avec l'entreprise LES BRIQUETEURS REUNIS, portant celui-ci de la somme de **146 977.80 € H.T**. à la somme de **141 303.30 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 2 au marché de travaux passé pour le lot n° 5 avec l'entreprise GENICLIM, portant celui-ci de la somme de **448 362.00 € H.T**. à la somme de **448 935.00 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 3 au marché de travaux passé pour le lot n° 6 avec l'entreprise CEDES, portant celui-ci de la somme de **250 292.01 € H.T**. à la somme de **251 698.01 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 7 avec l'entreprise BONNET THIRODE, portant celui-ci de la somme de **192 500.00 € H.T**. à la somme de **193 375.00 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 9 avec l'entreprise E.T.P., portant celui-ci de la somme de **178 410.31 € H.T**. à la somme de **180 842.89 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 2 au marché de travaux passé pour le lot n° 10A avec l'entreprise SYLVEA, portant celui-ci de la somme de **161 254.89 € H.T**. à la somme de **164 567.03 € H.T**. ;
  - l'avenant n° 2 au marché de travaux passé pour le lot n° 11 avec l'entreprise EXPERT PEINTURE, sans incidence financière ;

- l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 12 avec l'entreprise CARO TP, portant celui-ci de la somme de **379 542.26 € H.T**. à la somme de **365 848.36 € H.T**. ;

› autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

POINT 10

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Travaux de rénovation de l'éclairage public boulevard As Cambiots

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 26 février 2013 concernant la rénovation de l'éclairage public boulevard As Cambiots, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération.

Les travaux consistent en :
- Dépose des appareils vétustes existants,
- Réalisation d'un nouveau réseau d'éclairage public souterrain de 350 m de long en conducteur U 1000 Ro2v et cablette de terre en fonds de fouille,
- Fourniture et pose de 20 ensembles routier équipés de lampes cosmo white 140 W permettant d'éclairer la voie et les voies mixtes.

Le coût de ce projet est estimé à 113 438 €.
Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune, la contribution de la commune est estimée à 47 624 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :
› d'approuver l'Avant-projet Sommaire pour les travaux d'éclairage public du boulevard As Cambiots ;
› d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ;
› de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 47 624 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposées.

POINT 11

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Travaux d'amélioration de l'éclairage des courts de tennis 1 et 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 22 novembre 2013 concernant l'amélioration de l'éclairage des courts de tennis 1 et 2, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération.

Les travaux consistent en :
- Modification de l'armoire de commande existante ainsi que la dépose de seize projecteurs existants,
- Construction d'un réseau souterrain de quatre-vingt mètres de longueur en conducteur U1000RO2V 5G10 mm² adapté aux nouvelles puissances installées,
- Fourniture et pose sur les mâts existants de dix-huit projecteurs haut rendement équipés de lampes 1000W iodure métallique.

Le coût de ce projet est estimé à 78 375 €.
Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune, la contribution de la commune est estimée à 38 016 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :
› d'approuver l'Avant-projet Sommaire pour les travaux d'éclairage des courts de tennis 1 et 2 ;
› d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ;
› de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 38 016 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposées.

POINT 12

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Travaux de création d'un éclairage pour le cheminement piétonnier bordé par la clôture de la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 22 novembre 2013 concernant la création d'un éclairage pour le cheminement piétonnier bordé par la clôture de la Gendarmerie, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération.
Les travaux consistent en :

- la réalisation d'un réseau d'éclairage public de 130 m de long sous espace vert en conducteur U1000 Ro2V et cablette de terre cuivre ;
- la fourniture et la pose de 4 ensembles de 5 m de hauteur équipés d'appareils à Led 35 W. Ral au choix.

Le coût de ce projet est estimé à 18 150 €.
Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune, la contribution de la commune est estimée à 7 004 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'approuver l'Avant-projet Sommaire des travaux pour les travaux d'éclairage public cheminement piétonnier bordé par la clôture de la Gendarmerie ;
- d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ;
- de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 7 004 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposées.

POINT 13

Objet : Affectation des résultats 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2013 de la ville fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement à affecter de…….. 1 698 606.04€

L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation de ce résultat.

La section d'investissement fait ressortir :

- un déficit de …… 1 211 335.21€.

D'autre part, les restes à réaliser en Investissement représentent :

- dépenses ……1 063 640€
- recettes ……1 146 593€

soit un excédent de financement des RAR de ..... 82 953 €,

soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 1 128 382.21 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation suivante :

- couverture du besoin de financement 1 128 382.21€ (compte 1068)
- de reporter en section de fonctionnement 570 223.83€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour l'affectation des résultats, tels qu'ils sont indiqués, ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de passer les écritures correspondantes :
  - titre de recette au compte 1068 pour 1 128 382.21 €.

POINT 14

Objet : Révision de l'autorisation de programme : construction du groupe scolaire José Cabanis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :

- soit inscrire en année N, la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser),

- soit établir un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme/crédit de paiement ou AP/CP.

Il précise en outre que par délibération en date du 12 janvier 2012, une autorisation de programme était créée pour la construction d'un 4ème groupe scolaire sur la commune, le groupe scolaire José Cabanis.
La présente délibération vise à réajuster les crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2014.
Le coût de l'opération est estimé à 9 400 000 € TTC.
L'Autorisation de Programme (AP) constitue donc la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.
En l'espèce le montant de l'autorisation reste inchangé à 9 400 000 € TTC.
Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice.
Au titre de l'exercice 2012, 713 006 € ont été liquidés sur un montant ouvert de 840 000 €.
Au titre de l'exercice 2013, 1 581 414 € ont été liquidés sur un montant ouvert de 1 600 000 €.
Soit un total de 2 294 420 €.
Par délibération en date du 23 janvier 2014, les crédits de paiement avaient été répartis ainsi :
2014 : 5 200 000 €
2015 : 1 905 580 €.
Au regard de l'avancement des travaux et du fait de l'ouverture du groupe scolaire dès septembre 2014, il y a lieu de réviser le montant des crédits de paiement pour l'année 2014, soit :
2014 : 6 250 000 € (dont 125 000 € pour le mobilier et divers matériels)
2015 : 855 580 €
Soit un total de 9 400 000 € TTC correspondant bien au montant de l'autorisation de programme.
L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le montant des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n°001/2012 des années 2013-2016 conformément aux montants figurant dans la présentation ci-dessus ; le montant de l'autorisation de programme restant inchangée.
- d'inscrire le crédit de paiement complémentaire de 1 050 000 € à la décision modificative n°2.

POINT 15

Objet : Décision budgétaire modificative n°2 – Budget de la Ville 2014

Monsieur le Maire présente la DM N° 2 – Budget de la Ville :

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement

Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	-90 991.00 €
014	Atténuation de produits	-80 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	-25 000.00 €
66	Charges financières	9 500.00 €
022	Dépenses imprévues	150 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	804 235.00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		**767 744.00 €**

RECETTES

Recettes de fonctionnement

Chapitre		Montant
002	Excédent reporté	570 224.00 €
77	Produits exceptionnels	197 520.00 €
Total recettes de fonctionnement		**767 744.00 €**

s d'investissement

Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	30 500.00 €
20	*Restes à réaliser*	*4 955.00 €*
21	Immobilisations corporelles	25 960.00 €
21	*Restes à réaliser*	*372 114.00 €*
23	Immobilisations en cours	1 242 000.00 €
23	*Restes à réaliser*	*686 571.00 €*
16	Remboursement d'emprunt	99 150.00 €
001	Déficit reporté	1 211 335.00 €
Total dépenses réelles d'investissement		**3 672 585.00 €**

Recettes d'investissement

Chapitre		Montant
13	*Restes à réaliser*	*1 089 377.00 €*
16	Emprunt	593 375.00 €
16	Restes à réaliser	57 216.00 €
1068	Excédent de fonctionnement	1 128 382.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	804 235.00 €
Total recettes d'investissement		**3 672 585.00 €**

Le conseil municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

POINT 16

Objet : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les admissions en non valeur des produits irrécouvrables sur le budget de la Ville par suite d'impossibilité de recouvrement.

Il propose de régulariser le montant de la somme impayée de 1 403.50 € correspondant tant à plusieurs dossiers, qu'à plusieurs prestations (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, mise en fourrière, loyers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- accepte ces admissions non-valeurs,
- précise que les crédits nécessaires à cette régularisation sont prévus à l'article 654 du budget de la Ville.

POINT 17

Objet : Festival « la Novela » : signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole pour l'accueil d'animations dans le cadre du Festival

Dans le cadre du Festival « la Novela », événement spécialisé dans la culture scientifique organisé par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, Monsieur le Maire propose l'accueil de deux animations sur le territoire de la commune.

La première animation consiste en l'accueil du spectacle de théâtre d'improvisation « Science et Fiction », prévue le samedi 4 octobre 2014 à 20h30 à l'Auditorium de Balma.

La deuxième animation concerne l'accueil de l'animation scolaire « Science Tour », prévue pour la journée du mercredi 8 octobre 2014, en extérieur.

Afin de formaliser ce partenariat, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole durant le Festival « la Novela », pour l'accueil de ces deux animations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat et à prendre toutes les décisions y afférant.